

points - *infos*

DE REPÈRES

n°29, décembre 2014

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

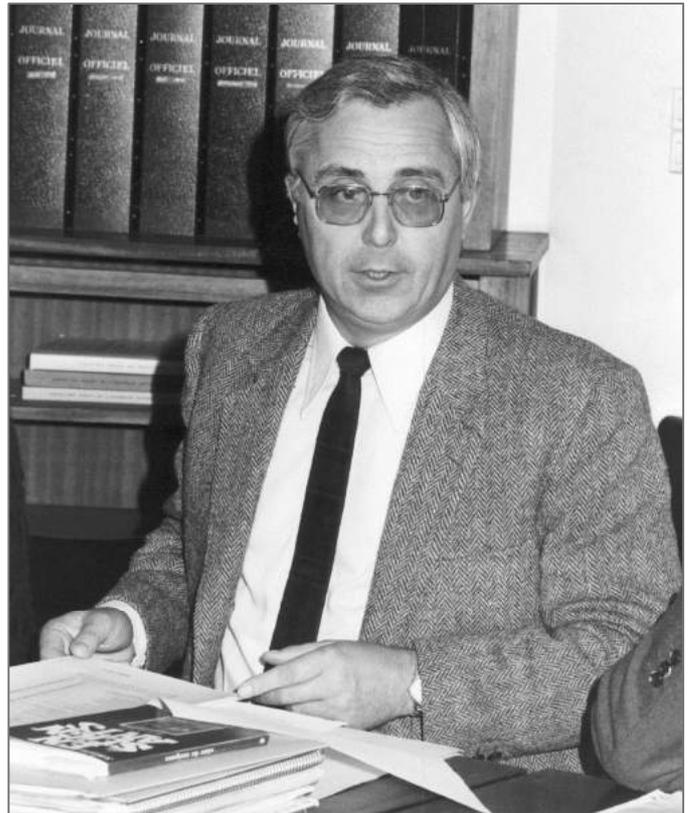
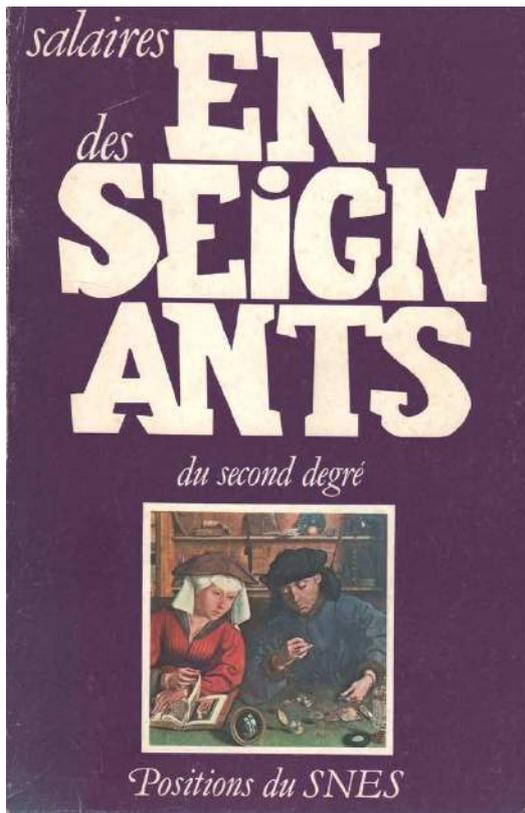
IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - tel : 01 40 60 28 11 - E.mail : irhses@snes.edu - www.irhses.snes.edu

HOMMAGE À ANDRÉ DELLINGER (1932-2014)



Manifestation du SNES du 6 juin 1979

André Dellinger au centre de la photo avec Bernard Fauveau à droite ; au second plan, de gauche à droite : Jacques Rouyer (sec. gal du SNEP), Alfred Sorel (porte-parole UA-FEN), Jean Petite



André Dellinger est considéré, à juste titre, comme l'inventeur de la doctrine revendicative du SNES de la « revalorisation ». Sur la photo, il présente la brochure du SNES sur les salaires lors d'une conférence de presse, rue de Courty, en 1980.

SOMMAIRE

- Discours lors des obsèques le 2 juin 2014-
- Documents et photos
- Biographie publiée dans le Dictionnaire Maitron
- Témoignages de militant(e)s
- Positions

André et Jean

Coup sur coup, deux militants, fondateurs de notre syndicalisme, sont décédés au mois de mai dernier, André Dellinger puis Jean Petite. Le père de la « revalo » et celui de « l'École progressive ». Le « corpo » et le « pédago » disait-on. Un peu rapidement. Car l'un et l'autre furent toujours très attentifs à la complémentarité des revendications et à leur synthèse et ne s'enfermèrent jamais dans une spécialisation. Sans doute apprécièrent-ils différemment certaines priorités, notamment au début des années 1980 sur la stratégie. Mais ils militèrent toujours pour l'unité d'action dans la FEN et dans le mouvement syndical. Et au-delà au plan politique à gauche, en conservant en toute circonstance l'indépendance syndicale, quitte à s'opposer à leur propre parti politique. Ajoutons que la dimension internationale du combat politique et syndical leur importait beaucoup.

Le SNES et l'IRHSES se devaient de leur rendre hommage. Nous le faisons notamment à travers des numéros spéciaux de PDR-Infos., comme nous l'avons fait pour Gérard Alaphilippe. Après le PDR n°28 consacré le mois dernier à Jean Petite, voici donc l'hommage à André Dellinger.

Cérémonie d'hommage à André Dellinger

Lundi 2 juin 2014 au cimetière de Vitry-sur-Seine

Texte rédigé et prononcé par Alain Dalançon (président de l'IRHSES)

Nous voici réunis devant l'urne contenant les cendres d'André, pour lui rendre un dernier hommage. C'est au nom de tous les camarades de son syndicat, le SNES, de sa fédération la FSU, anciens et actuels responsables et militants, simples syndiqués, au nom de l'IRHSES dont il était un fidèle et actif membre du CA, que je voudrais témoigner, et apporter à sa famille, Andrée son épouse, ses trois enfants et ses neuf petits-enfants, l'expression de toute notre sympathie et un peu de réconfort dans ce deuil qui les frappe et nous atteint tous.

Le souvenir d'André n'est pas près de s'effacer de nos mémoires car son exemple peut encore éclairer la route de plus en plus difficile vers un monde plus juste et plus fraternel.

Né en 1932, il était d'origine sociale modeste – son père était sous-officier de carrière dans l'armée – et son enfance – de 8 à 12 ans – fut beaucoup perturbée par la Guerre. Il passa en effet les quatre années du conflit à Gaillac (Tarn) où sa famille s'était réfugiée après avoir été expulsée de Moselle par l'occupant allemand.

Il appartenait à une génération qui devait beaucoup à l'École laïque, grâce à son travail. Après l'obtention du certificat d'études primaires en 1946, revenu dans sa Lorraine natale, il ne suivit pas la voie royale des études secondaires en lycée mais, comme beaucoup de bons élèves d'origine populaire, entra sur concours à l'école nationale professionnelle de Metz où il obtint le brevet supérieur d'enseignement commercial et le diplôme d'élève breveté des ENP. À partir de la rentrée scolaire 1950, il prépara au lycée technique de Reims le concours d'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique ; admissible en 1951, il fut admis en 1952 en section D. Et au bout de trois années d'études à l'ENSET, il obtint en 1955 le CAPET de sciences et techniques économiques.

Comme d'autres camarades, c'est à l'ENSET, dans la même section D, qu'il rencontra Andrée Schmitt qui devint comme lui professeur certifiée et qu'il épousa un peu plus tard en 1958. Trois enfants naquirent de cette union : Anne, Marc et Catherine.

Il venait d'effectuer plus de deux ans de service militaire qu'il termina au grade d'aspirant à Alger. Nous étions en effet en pleine Guerre d'Algérie, une guerre qui le marqua profondément et qui concourut certainement à l'approfondissement de sa conscience politique et à son désir d'engagement.

C'est en effet parce que le Parti communiste français lui paraissait être le parti ayant pris les positions les plus justes dans la lutte anticolonialiste qu'il y adhéra en 1960. Ce qui renforçait son appropriation personnelle de la méthode d'analyse du matérialisme historique, après une lecture approfondie de l'œuvre de Marx et Engels. Rien ne l'y prédisposait : il n'était pas né dans un milieu de militants ouvriers ou d'intellectuels de gauche ; il avait été élevé dans une famille catholique, peu pratiquante, et gaulliste. Il participa donc à un Comité pour la paix en Algérie et devint rapidement membre du comité de la section communiste de Metz.

À son retour du service militaire, il avait en effet été nommé professeur dans sa ville natale, à l'ENP Louis Vincent, puis au lycée Robert Schuman. Parallèlement à son engagement politique, André s'investit dans le militantisme syndical qui fut durant la majeure partie de sa vie, son principal type d'engagement. Il occupa en effet les plus hautes responsabilités dans le syndicalisme enseignant et y joua un rôle tout à fait déterminant pendant environ deux décennies, au SNET d'abord, puis surtout au SNES et à la Fédération de l'Éducation nationale.

André s'était en effet syndiqué au Syndicat national de l'enseignement technique dès

l'ENSET, et fut secrétaire de la section locale de l'ENP de Metz. Il entra aussi à la commission administrative de la section départementale de Moselle de la FEN dont Paul Berger, son aîné de quelques années, lui aussi ancien élève de l'ENSET, était le secrétaire. Tous deux étaient également membre de la CA de la section académique de Strasbourg du SNET – car la Moselle dépendait alors de l'académie de Strasbourg – et, en 1961, il rejoignit Paul à la CA nationale sur la liste « Union pour une action syndicale efficace », conduite par Étienne Camy-Peyret, Philippe Rabier et René Plaisance. Puis il entra en septembre 1962 au bureau national du syndicat dirigé alors par Louis Astre. Avec François Blanchard, Michel Velay, Théo Haddad, ils amenèrent le concours de leurs compétences et de la vigueur de leur jeunesse à leurs aînés pour lesquels ils conservèrent toujours une grande considération. On allait retrouver tous ces militants aux premières responsabilités dans la direction du nouveau Syndicat national des enseignants de second degré né en 1966 de la fusion du SNES et du SNET, quand la direction bascula en faveur du courant « Unité et Action » en 1967, lors des premières élections au collège unique.

André fit en effet partie des six membres du mini-secrétariat, véritable secrétariat général collectif du SNES, qui fonctionna de 1967 à 1971, sous la conduite d'André Drubay et d'Etienne Camy-Peyret, aux côtés de Gérard Alaphilippe, Jean Petite et François Blanchard, ce dernier étant aujourd'hui le seul survivant de cette équipe, puisque hélas, nous avons appris que Jean est décédé également, deux jours après André. Permettez-donc qu'il soit associé d'une certaine manière à cet hommage. À eux deux, ils résument en effet l'histoire de notre syndicat, parce qu'ils jouèrent un rôle déterminant dans l'élaboration de sa plate-forme et de son orientation, pour l'unité dans l'action, dans la richesse de sa diversité. Jean venait de l'ancien SNES, André de l'ancien SNET ; l'un croyait au ciel, l'autre n'y croyait pas ; l'un était socialiste, l'autre communiste... Et si Jean fut le père du projet d'École progressive pour un enseignement de qualité pour tous, André fut le principal organisateur de la revendication de la revalorisation de la fonction enseignante, les

deux piliers de l'orientation du SNES qui restent indissociables.

André fut en effet chargé du secrétariat de la commission corporative de la CA nationale, tandis que ses autres camarades de l'ex SNET partagèrent les responsabilités avec leurs camarades de l'ex-SNES: Etienne Camy-Peyret devint secrétaire général adjoint avant d'être secrétaire général, François Blanchard fut chargé de l'organisation et des affaires générales et internationales, Paul Berger hérita de la commission laïque, Théo Haddad de la trésorerie et Michel Velay de la rédaction en chef de *l'Université syndicaliste*.

André n'était alors plus en poste en Lorraine, puisqu'en 1964, il avait obtenu sa mutation pour le lycée Turgot à Paris (III^e arr.). La famille s'installa alors à Vitry-sur-Seine, où son épouse avait été mutée au lycée Jean Macé et où elle réside toujours. Et il avait trouvé le temps et l'énergie d'être en 1966 parmi les premiers lauréats du premier concours de l'agrégation de l'enseignement technique, tout juste créée, dénommée d'économie et de gestion.

Jusqu'en 1983, déchargé de service à temps plein, André eut donc la responsabilité des questions dites « corporatives », de la revendication à l'action : rémunérations, carrières et retraites, statuts, conditions de travail, coordination des catégories. Ces hautes responsabilités le conduisirent à siéger de 1961 à 1983 à la CA nationale de la FEN, d'abord au titre du SNET puis du SNES, et entre 1967 et 1983 à défendre les intérêts des personnels au Conseil supérieur de la Fonction publique, et de 1978 à 1983, au Comité technique paritaire ministériel.

Nous pourrions prolonger cette énumération. Je préfère mettre l'accent sur ce qui, à nos yeux de militants, doit principalement être retenu : je veux parler de la conception de la revendication et de l'action syndicales qu'il définit et mit en œuvre, certes avec ses autres camarades militants Unité et Action, mais dans lesquelles il prit une part déterminante.

Cette conception reposait d'abord sur la construction d'un programme cohérent que l'on pourrait résumer ainsi. Il faut développer et améliorer le service public d'éducation laïque,

passant désormais par la démocratisation du second degré, dans la perspective prochaine de l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans, y recruter des maîtres plus nombreux, mieux formés, aux conditions de travail, de rémunération et de carrière revalorisées, pour donner un enseignement de qualité à tous les enfants, assurant à tous une véritable égalité des chances, leur permettant de trouver un emploi et de réussir leur vie, et de préparer ainsi l'avènement d'une société démocratique plus juste. Une telle justification des revendications se situait dans une profonde continuité de l'histoire du syndicalisme enseignant et allait en demeurer la trame essentielle jusqu'à nos jours.

Ce qui était nouveau, tenait plus à la mise en perspective qu'au contenu lui-même de chacune des revendications dont toutes n'étaient pas nouvelles. Celles-ci prenaient donc sens, à la suite d'une analyse globale de la société et de ses « besoins réels », tenant compte des données économiques et sociologiques. La très solide culture économique, politique et historique d'André lui permettait en effet de réinsérer ses analyses dans une perspective historique, montrant les contradictions des dynamiques, soulignant les progrès dus aux luttes du mouvement ouvrier, dans lequel était inclus le syndicalisme enseignant.

Le dossier sur la Sécurité sociale paru dans *l'US* à l'automne 1967, qu'il élaborait avec Françoise Regnaut – avec laquelle il entretenait toujours une grande complicité intellectuelle et beaucoup d'amitié –, est un modèle du genre de cette approche. Je pourrais aussi citer son exposé, en forme de véritable manifeste, publié dans *l'US* de la rentrée 1972, « Une exigence de notre temps : revaloriser la fonction enseignante », qui reste d'une très criante actualité.

« Quand dans les affaires publiques l'enseignement n'occupe pas une place en rapport avec ses importantes fonctions sociales, quand le gouvernement tout à la dévotion d'autres intérêts pratique à son égard une politique de suspicion idéologique, de lésine budgétaire, de conservatisme social et de ségrégation scolaire, et quand, dans le même temps les besoins d'enseignement et de formation croissent rapidement dans la société, quel est le sort des maîtres, professeurs et

instituteurs ? » interrogeait-il. « Dans la France de 1972, la réponse est claire : la condition sociale et professionnelle de l'enseignant subit les atteintes graves et multiples de cette crise. Elle est aujourd'hui profondément détériorée. » « Le SNES demande donc, la revalorisation de la fonction enseignante, en premier lieu par le relèvement substantiel des rémunérations et par l'amélioration des conditions de travail. Cette amélioration constitue l'objectif essentiel de son action syndicale. » « La revalorisation de leur fonction sera, concluait-il, le résultat de la lutte revendicative des enseignants. » L'essentiel de l'orientation qu'il défendait avec constance dans le syndicat est ainsi résumée.

On a parfois suspecté, injustement, André de ne pas s'être intéressé à la pédagogie. Il liait tout au contraire indissolublement la revalorisation de la fonction enseignante à la qualité de l'enseignement, à la redéfinition des contenus et à la modernisation des moyens d'enseigner. Il aimait son métier qu'il considérait comme une mission, et s'il fut éloigné de la classe pendant une quinzaine d'années, il était un pédagogue et reprit son enseignement avec bonheur et efficacité après 1983. Mais il ne suivait pas ceux qui croyaient que la révolution viendrait de la réforme des méthodes pédagogiques, ceux qui opposaient l'enseignement à l'éducation ou le développement de la formation permanente au prolongement de la scolarité initiale obligatoire à 18 ans. Il pensait surtout, comme ses camarades, que l'essentiel résidait dans l'amélioration et l'unification de la formation des maîtres, de la maternelle à l'université, dans la liberté de l'enseignant bien formé pour transmettre des contenus et savoir-faire définis dans des programmes nationaux.

La construction de la revendication ne résultait cependant pas pour lui de la seule appréhension intellectuelle des besoins et des nécessités. Elle ne pouvait prendre corps qu'en s'enracinant dans les demandes formulées par les personnels eux-mêmes et donc dans les catégories. Il s'efforça donc d'associer en permanence, pour chaque catégorie, l'esprit de corps et l'esprit de service public. Il illustrait ainsi parfaitement la « double besogne » du syndicalisme définie par la charte d'Amiens de la CGT en 1906. Il fallait certes ne jamais perdre de vue l'objectif final de l'émancipation des travailleurs en pratiquant un

syndicalisme indépendant de lutte de classe, mais la révolution ne viendrait pas d'un seul hypothétique « Grand Soir », il fallait la préparer en s'occupant des revendications quotidiennes, immédiates. Il rompit quelques lances sur le sujet avec ses camarades minoritaires de l'Ecole émancipée ou du Front unique ouvrier qui estimaient que toute revendication dans le système capitaliste n'avait pas d'autre utilité que de le ravalier. Il en rompit d'autres avec ses camarades de la majorité fédérale, devenus UID, qui lui reprochaient son intransigeance doctrinale. Il était en effet un débattre hors pair qui ne craignait pas l'affrontement s'il était nécessaire. Les plus anciens gardent le souvenir de ses interventions dans les instances syndicales du SNES et de la FEN, attendues par ses camarades Unité et Action et redoutés par ses adversaires. Non seulement il prenait toujours la hauteur suffisante pour donner pleinement sens à la valeur de la revendication mais il était imbattable face à ceux qui voulaient lui opposer des arguments techniques. Il était en effet un expert en connaissance des textes de la Fonction publique, des indices des traitements et des courbes de l'évolution du pouvoir d'achat.

Il n'était pas opposé à la négociation, au contraire, mais à condition que les syndicalistes n'en rabattent pas sur les mandats revendicatifs, et qu'ils s'appuient pour cela sur un rapport de force construit grâce à l'action de masse. C'est le seul moyen de pratiquer un syndicalisme efficace producteur de résultats. À cet égard, je pourrais énumérer longuement tous les dossiers qu'il traita, toujours en accord étroit avec les secrétaires de catégories, et qui débouchèrent sur des avancées considérables, de sorte que, quelque part comme on dit aujourd'hui, des milliers et des milliers de collègues lui doivent un peu quelque chose.

Ainsi à partir de juin 1968 et dans les années qui suivirent, il fut un des principaux négociateurs de dossiers importants. Avec Yves Grauloup, il négocia la transformation des surveillants généraux en conseillers et conseillers principaux d'éducation ; avec Jacques Romian, le statut des personnels d'orientation (avec des fonctions de conseil, à l'opposé du projet ministériel d'en faire les « répartiteurs technocratiques des flux d'élèves » ; avec René Deshaies et Etienne Camy-Peyret, la réduction des maxima de service des professeurs de l'enseignement technique et la mise

en place de concours spéciaux permettant aux professeurs techniques adjoints de devenir certifiés (réforme basée sur une consolidation théorique des enseignements technologiques) ; avec Suzanne Cheinet puis Françoise Regnaut l'extension du champ des chaires supérieures dans les classes préparatoires et surtout la résorption de l'auxiliarat par un large plan de titularisations. À cet égard, retenons qu'avec Jacky Monnereau, secrétaire de catégorie des adjoints d'enseignement-maîtres auxiliaires, il refusa certaines voies de titularisation que proposait d'ouvrir le ministère, dans deux corps de qualification universitaire insuffisante, dont ils obtinrent la mise en extinction (professeurs adjoints et chargés d'enseignement). Tous les MA titularisés le furent dans le corps des AE puis dans celui des certifiés.

André négocia également avec la direction générale de la Fonction publique, dans le cadre de la réforme de la catégorie A, le relèvement de l'échelonnement indiciaire interne des professeurs certifiés et agrégés. Il fut aussi l'initiateur de la revendication novatrice d'une seconde classe des certifiés adoptée par le congrès national de Bordeaux en 1979. Elle aboutit à la création d'une hors classe des certifiés en 1989, dont le bénéfice s'étendit rapidement, mais à laquelle ne purent accéder les retraités avant sa création, ce qu'il regretta beaucoup.

Mais André connaissait aussi les limites de l'action syndicale et ne partageait pas l'option des anarcho-syndicalistes du début du siècle estimant que la révolution viendrait de la grève générale et que le syndicat « aujourd'hui groupement de résistance, serait dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». C'est pourquoi il s'était investi en même temps dans le militantisme politique au Parti communiste. Il fit ainsi partie de la commission de l'enseignement auprès du Comité central, de 1965 à 1983. Il s'efforça de faire bénéficier son parti de sa connaissance des enseignements de second degré et de leurs maîtres. Mais il veilla toujours à ce que l'indépendance syndicale n'en souffre pas. Ainsi avec Alaphilippe et Blanchard, protesta-t-il auprès de Gaston Plissonnier, secrétaire du Comité central, contre le détournement du fichier de *L'US*, « opéré subrepticement », pour envoyer aux syndiqués du SNES la propagande de Jacques Duclos lors de l'élection

présidentielle de 1969. Avec Françoise Regnaut, il s'opposa aussi à Pierre Juquin et Roland Leroy qui engageaient le groupe communiste de l'Assemblée nationale à voter ou s'abstenir sur la réforme Fontanet (1974). Comme nombre d'intellectuels, André se heurta aussi à l'ouvriérisme du PCF. Lors de la rencontre du bureau politique avec 400 intellectuels communistes, les 9 et 10 décembre 1978 à Vitry-sur-Seine, il critiqua la « conception pauvre de la pauvreté » qu'avait en matière d'éducation le parti, centrée sur le revenu familial, sans réelle composante culturelle.

En 1983, André quitta la direction du SNES en même temps que Françoise Regnaut, et reprit son poste d'enseignant. C'était le résultat de désaccords, parfois anciens, avec ses camarades de la direction nouvelle élue en 1981, dirigée par Gérard Alaphilippe. Non pas sur le fond de l'orientation mais sur la marginalisation de son secrétariat corporatif dans une direction nationale qui, selon lui, négligeait la défense des intérêts professionnels des certifiés et agrégés au profit d'une stratégie consistant à disputer au SNI-PEGC la syndicalisation des PEGC, sous couvert d'unifier les corps de professeurs. Ce fut une épreuve pour lui, mais qu'il sut cependant surmonter.

Il conserva de forts liens d'amitié avec Françoise Regnaut, et avec des secrétaires nationaux, dont Alain Roze (disparu trop tôt) et Pierre Toussnel, en quelque sorte son fils spirituel, qui avait fait ses armes à ses côtés, et qui joua par la suite un rôle tout à fait déterminant dans le secrétariat général au côté de Monique Vuaillet dans la poursuite de la lutte pour la revalorisation. Beaucoup d'autres militant(e)s de toutes les générations des S3 conservèrent aussi des liens et son bon souvenir. André redevint un militant de base participant à la vie démocratique de son syndicat y compris après sa prise de retraite en 1994.

Il eut alors le loisir de se consacrer un peu plus à sa vie de famille dont il avait toujours su préserver l'équilibre.

André continua de militer par ailleurs à la CASDEN-Banque populaire jusqu'en 2003, où il retrouvait son ami Théo Haddad, ancien trésorier

national du SNES, injustement poussé à la démission en 1980.

En désaccord depuis longtemps avec la ligne politique de son parti, André le quitta aussi en 1999 et s'investit dans « l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens » dont il fut, de 1999 à 2004, membre du conseil d'administration dans le Val-de-Marne. Il publia avant le référendum du 29 mai 2005 une étude critique du projet de traité constitutionnel européen et donna durant l'automne une suite de dix conférences-débats sur l'histoire du libéralisme. Il animait toujours ensuite le groupe d'ATTAC de Vitry-sur-Seine. J'ajoute qu'il apportait sa contribution, jusqu'à ces derniers mois, à la formation syndicale à l'IRHSES et que le numéro de notre bulletin de janvier sur les décrets de 1950, auquel il avait beaucoup contribué, fut très demandé par les militants des S3 et S2.

Le portrait déduit de ce parcours pourrait donner une image austère de notre camarade. Tous ceux qui l'ont connu savent que cela n'est pas vrai. André aimait la vie, lisait beaucoup, s'intéressait à une foule de choses, par exemple à la culture des plantes sur son balcon comme au sport, au rugby notamment qu'il avait pratiqué dans sa jeunesse – il rappelait qu'il avait été secrétaire de l'association sportive à l'ENSET. Il était aussi un camarade blagueur, qui avait toujours de bonnes histoires à raconter, en particulier avec son camarade Edouard Patard. Son ironie pouvait être mordante mais il ne cherchait jamais à blesser.

Modeste aussi diront certains. Je ne sais pas si cet adjectif le qualifie le mieux. Modeste il l'était dans son mode de vie mais il n'était ni modéré, ni réservé, ni sans éclat. Il était conscient du rôle qu'il pouvait jouer dans une partie collective et assistait rarement à un débat en se contentant d'écouter les autres. En réalité, si André était modeste, c'est parce qu'il n'avait pas le goût du paraître pour paraître, le goût du pouvoir pour le pouvoir, et encore moins celui de la recherche de la médaille. Il était aussi d'une profonde humanité et d'une grande délicatesse. Jamais il ne fut condescendant à l'égard d'un militant ou d'un simple syndiqué. Il accueillit toujours les jeunes militants avec une fraternité souriante : je peux en témoigner.

Pour les gens de sa génération et de la mienne, la disparition d'André constitue donc aujourd'hui un vide et, que nous le voulions ou non, une occasion de réfléchir sur le sens de notre vie et de notre engagement.

Le rêve d'une société plus juste, plus équitable, plus démocratique qui nous semblait dans les années 1970 à la portée de quelques générations, semble s'éloigner de plus en plus, devant les ravages du capitalisme, sa mondialisation, sa financiarisation, son idéologie, avec l'argent qui pourrait tout. Tandis que l'hydre noire de l'extrême droite xénophobe et raciste renaît.

Le message qu'André nous laisse n'est cependant pas un message d'abandon. Il doit nous permettre de nous ressourcer. C'est ce que je crois avoir compris de notre dernière rencontre, quelques heures avant sa mort, lorsque je lui ai rendu visite à l'hôpital. Il ne pouvait plus articuler une parole mais quand je lui ai dit adieu au nom de nous tous, il m'a regardé bien en face, de ce regard clair et non fuyant que nous lui connaissions et il a souri. Apaisé, serein devant son destin, entouré de l'amour des siens, comme pour signifier : ne désespérons pas des forces de l'intelligence de la raison et du cœur. La lutte continue !

Lors d'une conférence de presse du SNES au côté d'E. Camy-Peyret



La fidélité au syndicat et à ses grands militants

Intervention lors de la cérémonie d'hommage à E. Camy-Peyret en 2006



Le militant du SNET en Moselle

La solidarité en faveur des mineurs en 1963



Les membres du comité central de grève avec des délégués syndicaux au café de la mairie à Merlebach. Kurt Wallisch (CGT, 2^e debout), Henri Rigaud (FO, 1^{er} assis) et Robert Mourer (CFTC, dernier debout au fond). Photo archives RL

On reconnaît sur la photo, Paul Berger (sec. de la FEN Moselle), assis, 3^e à partir de la gauche ; derrière lui, debout avec les lunettes, André Dellinger.

La FEN et la grève des mineurs, extraits de *l'Ecole de France*, n° 132

La FEN et la grève des Mineurs

Six semaines après la fin de la grève des mineurs, nous croyons utile de revenir sur cet événement qui, s'il a marqué de son empreinte toute la vie nationale du mois de mars, a eu un retentissement particulier dans notre département.

C'est du Bassin Houiller Mosellan, qu'est parti le "non" à l'ordre de réquisition gouvernementale pour le lundi 4 mars. Ce "non" à la réquisition devait s'étendre à toute la France et marquer le début d'une grève de plus d'un mois. Les mineurs, luttant pour des salaires décents, pour des conditions de travail meilleures, luttant aussi pour la défense du droit de grève et des libertés syndicales. Leur lutte était celle de tous les travailleurs. Aussi tout le Pays était-il derrière eux pour les soutenir : le 5 mars, l'arrêt national de travail d'un quart d'heure était largement suivi et traduisait la volonté de tous de s'opposer à un coup de force éventuel du gouvernement contre les mineurs.

En Moselle, la population, consciente de l'ampleur de la bataille menée, apportait un appui sans réserve à ses mineurs, tant fer que charbon, qui défendaient en même temps l'avenir économique du département.

Dès le premier jour, les Enseignants étaient aux côtés des Mineurs. Et aujourd'hui nous voudrions rappeler, à tous nos camarades, le rôle joué par la FEN et le SNI dans le soutien sans précédent donné aux mineurs : nos camarades ont le droit d'en être fiers.

A tout moment, les responsables de la FEN et du SNI ont traduit leur solidarité morale à l'égard des mineurs. A chaque meeting, à chaque réunion, les représentants de nos organisations étaient présents, que ce soit nos délégués locaux : Rottler, Mme Blass, Mme Brugnot, Lapointe, Albrecht, Lauer (SNI), Huet (SNET), Scherrer, Rémer (SNES), que ce soit les membres des Bureaux départementaux de la FEN et du SNI, Berger, Darroy, Reiland, Bütte, Schmitt, Dubois, Klein A., Didelet, Dellinger, Allary, qui se sont dépensés sans compter et ont fait de multiples déplacements de Metz vers le Bassin Houiller. Plusieurs communiqués de soutien ont été passés par la FEN, le premier dès le 2 mars.

Nous évoquerons simplement le meeting de Forbach du 17 mars où le Comité Central de Grève donnait la parole au secrétaire départemental du SNI, Reiland, qui, aux milliers de mineurs présents, apportait le salut fraternel de tous les enseignants de la FEN et du SNI et les assurait de leur entière solidarité.

Nos contacts avec le Comité Central de Grève de Merlebach ont été très fréquents et nous devons nous féliciter des excellentes relations qui se sont établies entre les membres du Comité et la FEN. Au cours de ces rencontres, les délégués mineurs ne nous ont pas caché leurs préoccupations en ce qui concerne les nombreux problèmes scolaires se posant dans leur secteur : raison de plus pour que nous continuions à œuvrer pour une véritable démocratisation de l'Enseignement qui permettra aux enfants des travailleurs de faire les études auxquelles ils ont droit.

Le samedi 16 mars, la FEN et le SNI recevaient à leur siège, avec les Secrétaires des UD, FO, CGT et l'UNEF (Schwoeb et Buchmann, Wittmann et Machel, Meline), 350 mineurs grévistes "Fer et Charbon", appartenant à la CGT, à la CFTC, à FO, et les aidant à organiser une collecte à travers les rues de la ville, collecte qui devait rapporter 3 millions d'anciens Francs.

De plusieurs côtés, des initiatives heureuses étaient prises. Ainsi, à Créhange, une cantine gratuite pour les enfants de mineurs fonctionnaires pendant près de 4 semaines, soutenue par la Municipalité, animée par le personnel enseignant, et par les femmes de grévistes, et par les grévistes eux-mêmes, chargés du ravitaillement. Nos délégués du SNI, Mesdames BLASS et BRUGNOT, directrices d'école, étaient à l'origine de cette cantine. C'est un exemple parmi d'autres.

Pendant les vacances de Pâques, la section départementale de la Fédération des Oeuvres Laïques, en collaboration avec la section de la Haute-Saône, envoyait 300 enfants

de mineurs du Bassin Houiller passer 15 jours dans des familles de ce département, à Vesoul, à Luxeuil, etc... Des camarades de la FOL et du SNI consacraient trois ou quatre jours de leurs vacances à la réalisation de cette tâche, Darroy, Allary, Schont Lucien, Schmitt, Mme Peatka, Sallerin, Reiland, Sabatier, Blaser, aidés par des normaliens et des étudiants, Mlle Schmitt, Schmitt Dominique, Bütte.

La FEN se félicite surtout de l'unité qui s'est réalisée. Unité magnifique des mineurs : le Comité Central de Grève de Merlebach groupant les représentants de la CGT, de la CFTC, de FO, de la CGC a su mener un mouvement difficile et, pendant un long mois, a supporté de très lourdes responsabilités. Unité de tous les travailleurs du département : pour apporter leur soutien aux mineurs, les UD CGT, CFTC, FO, la FEN et l'UNEF se sont réunis à plusieurs reprises, et le 29 mars ont organisé à Metz un grand meeting de solidarité, présidé par Berger, le secrétaire départemental de la FEN, entouré des membres du Comité de grève et des représentants de toutes les UD. Depuis très longtemps pareil fait ne s'était pas produit. Puisse-t-on voir là un signe annonciateur d'une unité qui permettrait aux travailleurs la réalisation de grandes choses.

Nous ne terminerons pas sans redire le soutien financier apporté par la FEN et le SNI. Pour tenir, les mineurs avaient besoin d'argent. Le gouvernement le savait bien, qui essayait de laisser "pourrir la grève", escomptant la réduire par la faim, ne le pouvant par la force. Jamais on n'a vu une telle solidarité s'affirmer dans le pays ; les enseignants n'ont pas été les derniers. A lui seul, le SNI a recueilli parmi ses membres 250 millions d'anciens Francs qui ont été répartis dans les différents bassins houillers ; si l'on compte l'ensemble des syndicats de la FEN, c'est plus de 350 millions de Francs qui ont été distribués aux mineurs. Au nom du SNI et de la FEN, nous avons recueilli, en Moselle, pour les mineurs mosellans fer et charbon, un total de 1,6 millions d'anciens Francs, sans compter les importants versements directs.

Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour aider les mineurs, nous aurions voulu en faire davantage, car nous leur devons beaucoup : ils ont sauvé le droit de grève, ils ont permis à la force syndicale de montrer sa vitalité devant un gouvernement décidé à "casser les syndicats" : ils ont ouvert une brèche dans le mur opposé par le Pouvoir aux revendications des Travailleurs. Et la récente augmentation de 4% consentie à tous les Fonctionnaires et dont nous bénéficions à dater du 1^{er} avril, c'est aux mineurs que nous la devons. Ils nous ont remerciés pour notre soutien, mais c'est à nous de les remercier. Nous restons leurs débiteurs.

Et puis les nombreux contacts, que nous avons eus avec eux, ont permis de nous connaître et de nous apprécier, les uns et les autres. Ils ont appris à connaître nos problèmes d'enseignants qui, en réalité, sont les leurs. Ils ont compris que la lutte que nous menions pour la défense de l'Ecole Publique était leur lutte. Ils savent que nous défendons l'avenir de leurs enfants. Et, dans notre département, ils auront découvert le véritable visage de l'Ecole Publique Française, la fraternité de ses maîtres, qu'on s'est appliqué trop souvent à leur cacher. Ils savent maintenant ce que sont le SNI et la FEN et ne sont pas prêts à l'oublier.

Metz, le 15 mai 1963 - E. REILAND

Quand "Plusieurs" = 350.

Nous avons lu avec intérêt dans "liberté ouvrière" (CFTC) d'avril-mai : "N'oublions pas la belle action d'entraide de tous les enseignants de France qui ont rassemblé plusieurs millions d'anciens Francs". Quelques pages avant le même journal dénonce le SNI aux mineurs. Ainsi par différence ceux-ci devraient savoir ce qu'il reste de "tous les enseignants" pour la solidarité.

Nous sommes habitués à cette sorte d'honnêteté relative. Et en l'occurrence nous avons de sérieuses raisons de croire que les mineurs, de leur côté, savent à quoi s'en tenir au sujet de la solidarité des enseignants.

Le militant du SNET à la CA nationale

Aussitôt après avoir été élu à la CA nationale du SNET en 1961, André Dellinger signa avec Paul Berger une longue tribune libre publiée dans les n° 155 et 156 du *Travailleur de l'enseignement technique*. Après avoir critiqué l'abandon de l'action, il exposait avec son camarade, la conception de l'action syndicale qui devait prévaloir ensuite à Unité et Action et la nécessité de mettre en avant la revalorisation de la fonction enseignante. Un texte fondateur.

VII

CONTRE UNE CONCEPTION DE NATURE AUTOCRATIQUE DU SYNDICALISME

Il n'y avait aucune raison d'ordre syndical à l'abandon de l'action décidé le 9 avril. Alors, au-delà des questions de personnes et de leurs responsabilités indéniables, se trouve posée la question fondamentale : celle de la *conception même du syndicalisme au sein de la F.E.N.* La décision fédérale du 9 avril a marqué avant tout une faillite d'une certaine conception du syndicalisme, celle de la majorité de nos responsables nationaux, que nous allons tenter de définir.

Elle tient en deux caractères essentiels, dont le second est la conséquence directe du premier :

— le manque de confiance dans la base et dans l'action de masse;

— la conception étriquée, au « sommet », de l'action syndicale.

1) *Le manque de confiance dans l'action de masse.*

— *Au sein de la F.E.N.* : La volonté d'agir des syndiqués est sous-estimée, et l'opposition du gouvernement s'en trouve exagérée. Les responsables nationaux qui proclamèrent le 9 avril leur confiance dans les actions résolues des camarades furent assimilés à de vils démagogues, plus soucieux de créer et d'entretenir l'agitation à des fins partisans que de rechercher l'intérêt de leurs mandants.

— *A l'extérieur de la F.E.N.* : Le soutien des parents d'élèves et de l'opinion publique fut méconnu. La versatilité de celle-ci fut affirmée. Il devait en résulter la surestimation des oppositions à notre mouvement.

2) *La conception de nature autocratique du syndicalisme.*

Refus du contrôle de la base :

- caractère secret des négociations;
- parodie de consultation de la base;
- silence sur les réactions des syndiqués après le 9 avril;

- refus de convoquer un Congrès extraordinaire;
- condamnation des tentatives de reprendre ou de poursuivre l'action.

Primauté aux actions de sommet :

- négociations discrètes, menées par quelques-uns;
- primauté, dans les qualités du responsable syndical, à l'habileté manœuvrière exercée autour d'un tapis vert;
- mise en lumière des efforts accomplis par les « négociateurs », de la difficulté de leur tâche (et non du contenu des négociations).

Dans ces actions étriquées, vers quoi sont canalisées les actions menées à la base, la masse des syndiqués est exclue de fait, et le rôle du ministre, celui du gouvernement grandissent. Le succès des négociations dépend en définitive d'eux surtout, et il ne reste plus qu'à se louer de la « bonne volonté » de nos interlocuteurs, qu'à se fier à leur parole et à leurs promesses. C'est objectivement une *démision du syndicalisme* qui se réalise. Au ministère, on l'appelait « volonté d'apaisement » (ce terme fut repris par la résolution fédérale du 9 avril) et, dans un éditorial du « Figaro » (10 avril), on y voyait le « désir de ne pas aggraver une conjoncture difficile » et par conséquent du « civisme ».

Cette conception étroite, paralysante et dangereuse du syndicalisme prend sa source dans l'organisation des tendances au sein de la F.E.N. Autant il est nécessaire et démocratique que tous les courants de pensée dans le syndicalisme puissent s'exprimer librement, dans l'unique but de rechercher une *plate-forme revendicative acceptable par tous*, autant il est peu démocratique et nuisible d'organiser le syndicat selon les *tendances*. Cette organisation se manifeste actuellement par :

— *Le monolithisme des secrétariats nationaux*, dont la tendance majoritaire s'attribue toutes les permanences en vertu du principe peu démocratique du « secrétariat homogène »;

— *la mise à l'écart des militants des autres courants de pensée*, fussent-ils les meilleurs, ce qui prive notre syndicalisme de responsables de valeur;

— *l'esprit de tendance* (qui ne se confond nullement avec l'esprit syndicaliste) et la division qui en résulte.

VIII

POUR UN SYNDICALISME DEMOCRATIQUE DE LA F.E.N.

Nous nous contenterons de donner quelques traits d'un tel syndicalisme, qui nous paraissent essentiels :

1) *Suppression de l'organisation des tendances dans la F.E.N.*, et, dans l'immédiat, suppression des secrétariats nationaux homogènes.

2) *Désignation des responsables*, à tous les échelons, par tous les syndiqués et avec pour seul critère leur compétence et leur activité au service du syndicalisme.

3) *Pouvoir de décision de la base :*

— dans les Assemblées générales et les Congrès ordinaires, une fois l'an;

— chaque fois qu'une décision importante, concernant l'avenir de tous, doit être prise.

4) *Pouvoir permanent de contrôle et d'expression de la base.*

— respect de leur mandat par les responsables à tous les échelons, et possibilité de les révoquer dans certaines conditions à préciser;

— information permanente et complète de tous les syndiqués (notamment, interdiction de la convention du secret des négociations);

— publication dans la presse syndicale, à tous les échelons, des positions prises par la base (approbations et critiques).

5) *Liaison permanente avec l'opinion publique organisée :*

— sur les problèmes de l'Ecole publique et de ses maîtres;

— sur les autres problèmes généraux.

IX

POUR LA REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

1) *La plate-forme de cette revalorisation.*

Elle devrait être établie au prochain Congrès de la F.E.N. selon les principes suivants :

— *Il s'agit de résoudre la crise de recrutement* par une revalorisation d'ensemble des traitements, surtout en début de carrière;

— *C'est une revendication d'intérêt national*, et les enseignants lieront leur lutte à celle de tous les défenseurs de l'Ecole publique;

— *Les mots d'ordre revendicatifs* doivent être : *simples*, c'est-à-dire mobilisateurs pour tous; *justes*, c'est-à-dire de nature à résoudre la crise du recrutement.

Par exemple :

Instituteurs : le « tiers enseignant »;

Certifiés : « Pas de certifié à moins de 1 000 NF par mois ».

— *L'unité d'action* doit être réalisée sur ces mots d'ordre avec toutes les organisations laïques.

2) *Les actions pour la faire aboutir.*

Ces actions doivent être définies et décidées par tous les syndiqués, principalement au Congrès de la F.E.N. Il faudrait toutefois que certaines actions puissent, en raison de leur nature particulière, débiter au moment même de la rentrée scolaire de septembre (refus des travaux supplémentaires, etc.). Ces actions revendicatives devraient être selon nous :

— *progressives* tout au long de l'année scolaire, et orientées vers la grève des examens telle qu'elle a été définie dans les différents syndicats nationaux;

— *de grande envergure* : participation de tous;

— *conjuguées* avec les actions propres des autres organisations laïques sur ce même problème.

Elles doivent être poursuivies *jusqu'à satisfaction effective* sinon complète.

L'ensemble des syndiqués est seul comptable des actions menées par tous. Seule la base, constamment et complètement informée, peut juger des avantages obtenus et décider de la continuation ou de l'arrêt de l'action.

X

CONCLUSION

Au terme de cet article, nous invitons tous les syndiqués à faire part au Bureau national du S.N.E.T. de leur avis, de leurs remarques, de leurs approbations ou de leurs critiques sur les problèmes posés :

— par la conduite de l'action revendicative de la F.E.N. au cours de l'année 1960-1961 et notamment par la décision de la C.A. fédérale du 9 avril;

— par les perspectives et les conditions d'une véritable revalorisation de la fonction enseignante.

En vous livrant nos réflexions, nous pensons œuvrer utilement pour le syndicalisme enseignant et aider de notre mieux nos camarades à préparer les dures luttes de demain. Nous n'obtiendrons pas la revalorisation de la fonction enseignante en une seule année scolaire. Mais encore faut-il que nous la demandions, et qu'autour de cette revendication urgente et fondamentale l'action soit activement organisée.

Metz, le 31 juillet 1961.

Paul BERGER, André DELLINGER,
membres titulaires de la C.A. du S.N.E.T.

Secrétaire national du SNES, négociateur en juin 1968

Avec Drubay et Alaphilippe, A. Dellinger fit partie de la délégation de la FEN dans les négociations Education nationale au début juin, puis joua un rôle déterminant dans les négociations qui suivirent.

Relevé des points sur lesquels M. le Ministre a donné son accord (19/11/1968)

I - Maxima de service

●- Professeurs non-agrégés des enseignements de second degré

Le principe d'un allègement général et progressif des obligations de service de ces professeurs est retenu.

Dans l'hypothèse de la mise en place dans un délai rapproché d'un concours unique de recrutement des professeurs du second degré, tous les admis à ce concours auraient des maxima de service intermédiaires entre ceux des certifiés et ceux des agrégés, dans la perspective d'une généralisation du maximum de service d'enseignement de 15 heures hebdomadaires (en fonction d'un calendrier à établir). Les professeurs non-agrégés en exercice verraient leurs maxima de service ramenés progressivement au même niveau.

A titre de première étape, sont étudiés, pour les maîtres non-agrégés recrutés avant l'entrée en vigueur du régime de concours unique, les allègements suivants :

- à compter de la rentrée 1969 : 18 h par semaine, soit 17 h d'enseignement et 1 h de service librement choisi par l'intéressé parmi les autres activités pédagogiques et éducatives organisées dans l'établissement ;

- à compter de la rentrée de 1970, 17 h par semaine.

●- PT et PTA de lycées

Pour tenir compte de l'évolution accélérée des techniques, caractérisée par la pénétration croissante de la science dans les activités de production, et pour améliorer la formation technique donnée dans les lycées, il convient en particulier d'aligner les maxima de service des PT et PTA sur ceux de leurs collègues de l'enseignement général (professeurs certifiés).

Le groupe de travail constitué sur ce problème étudie des propositions allant dans cette direction.

●- Professeurs d'ENNA

Le maximum de service des professeurs d'ENNA est étudié en vue de sa fixation à 11 h à compter de la rentrée de 1969.

II - Révisions indiciaires

●- Résorption de l'affaissement indiciaire aux échelons centraux de certaines carrières

Le ministère de l'Education nationale fera des propositions pour que soit résorbé cet affaissement indiciaire, équivalent à un freinage de l'avancement, en ce qui concerne les deux corps intéressés du second degré long (professeurs certifiés et bi-amissibles à l'agrégation).

●- Revalorisation de la fonction de surveillant général de lycée

Le ministère prépare actuellement, outre des mesures de promotion interne en faveur des surveillants généraux de lycées, un projet de statut du surveillant général de lycée, qui comporte un relèvement substantiel de l'échelonnement indiciaire de ce corps.

●- Extension de la notion de chaire supérieure

Le ministère est favorable à cette extension. Dès qu'il aura annoncé les affectations sur 190 chaires existantes, il proposera une première mesure d'extension.

III - Auxiliariat

Les contingents annuels de délégations ministérielles fixés pour une période de 3 ans dans le relevé de conclusions du groupe de travail sur l'auxiliariat seront entièrement utilisés.

IV - Allègement des effectifs pléthoriques des classes

Une nouvelle étape dans cet allègement sera franchie si possible à la rentrée 1969. Le ministère envisage :

- dans le 1^{er} cycle, un effort particulier concernant les classes du cycle d'observation (6^e et 5^e)

- dans le second cycle, d'abaisser le seuil de dédoublement à 35 élèves par classe.

V - Formation des maîtres

L'objectif de principe est de parvenir à une formation commune de tous les maîtres des enseignements de second degré (long et court ; général, artistique et technique) sur la base de 4 années universitaires, avec le degré de spécialisation qu'implique ce cursus, suivies d'une année de formation pédagogique.

Dans l'hypothèse d'une unification du recrutement des maîtres du second degré, les professeurs ainsi recrutés seraient classés dans une situation indiciaire supérieure à celle des professeurs certifiés. En tout état de cause, la situation indiciaire des professeurs agrégés ne doit pas disparaître des enseignements de second degré, mais au contraire constituer pour des professeurs, au sein de ces enseignements, une possibilité de promotion.

VI - Comités techniques paritaires

MM. Sidet et Gauthier étudient la mise en place d'un CTP national et des CTP académiques ayant compétence pour l'ensemble des enseignements de second degré (CEG, CES, CET, lycées).

VII - Commissions administratives paritaires

Renouvellement : les projets d'arrêtés et d'instructions aux recteurs seront remis au SNES pour qu'il puisse les examiner et présenter ses propositions. Le nombre des suppléants sera le double des titulaires pour les CAP des agrégés, des certifiés et des chargés d'enseignement.

Pour les mutations et nominations, le travail se fera comme par le passé en séances séparées pour chaque discipline (mais en formation commune). Avant la réunion des CAPN en 1969, chaque promu sera informé de sa note pédagogique et pourra la contester. Une commission spéciale sera créée pour les professeurs d'ENNA.

Il y aura des CAP de surveillants (MI et SE) définis par des textes à étudier.

Incidences sur la situation des personnels des mesures de carte scolaire : un groupe de travail sera mis en place dans les meilleurs délais pour étudier le problème des incidences des mesures de carte scolaire sur la situation des personnels (mutations).

VIII - Créations d'emplois budgétaires

Les implications budgétaires des points I, III, IV et V, ainsi que la nécessité d'améliorer la surveillance se traduiront par une demande de créations d'emplois supplémentaires pour la rentrée de 1969. Dans ce cadre, un effort particulier sera demandé pour les postes de stagiaires de CPR, dont le nombre limite les possibilités de recrutement du CAPES.

IX - Conseils d'administration des établissements

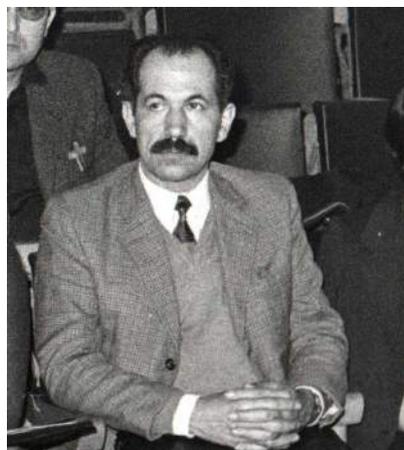
Pour préciser la portée de l'art. 15 du décret, une réponse officielle sera adressée au SNES, indiquant que l'initiative des recteurs sera limitée aux cas d'incompatibilité habituels (condamnation de droit commun) et qu'elle ne saurait en aucun cas viser les activités de membres du Conseil relatives à leur situation de citoyen ou de militant syndicaliste.

Conférence de presse SNES-SNEP en 1971: A. Dellinger, Marcel Berge, E. Camy-Peyret



Dans la commission corporative au congrès de 1969, séance présidée par Sylvain Escudero, son ancien camarade UASE du SNET de Strasbourg

Avec Grauloup, Romian et Deshaies pour gagner les statuts des CPE, des conseillers d'orientation et l'intégration des PTA dans le corps des certifiés par concours spécial



Jacques Romian



René Deshaies

UNE EXIGENCE DE NOTRE TEMPS : REVALORISER LA FONCTION ENSEIGNANTE

l'US n° 1, 1^{er} septembre 1972

Quand dans les affaires publiques l'enseignement n'occupe pas une place en rapport avec ses importantes fonctions sociales, quand le gouvernement tout à la dévotion d'autres intérêts pratique à son égard une politique faite de suspicion idéologique, de lésine budgétaire, de conservatisme social et de ségrégation scolaire, et quand, dans le même temps, les besoins d'enseignement et de formation croissent rapidement dans la société, quel est le sort des maîtres, professeurs et instituteurs ?

L'enseignant peut-il être heureux quand l'enseignement est en crise ?

Dans la France de 1972, la réponse est claire : la condition sociale et professionnelle de l'enseignant subit les atteintes graves et multiples de cette crise. Elle est aujourd'hui profondément détériorée.

D'un côté, l'enseignant se heurte aux effets de l'action gouvernementale à la fois comme salarié (vie chère, salaires insuffisants, fiscalité inique...), comme fonctionnaire (baisse du pouvoir d'achat : voir graphique ci-contre) et enfin comme enseignant (multiplicité des catégories, c'est-à-dire des formations, des carrières et des traitements, recours massif à l'auxiliaariat, bas niveau des rémunérations, particulièrement en début de carrière, échelles indiciaires mal construites, système d'avancement caricatural, débouchés par promotion interne inexistantes ou dérisoires, etc.).

D'un autre côté, il voit retomber sur lui toutes les vicissitudes d'un service public dont la situation se caractérise, dans l'ordre des besoins, par une croissance rapide liée à des mutations qualitatives de grande ampleur et, dans l'ordre des moyens, par une pénurie généralisée.

On sait en effet qu'en pareille occurrence l'administration se débrouille avec les moyens du bord, sans se soucier des suites fâcheuses que cela comporte pour les personnels (conditions de travail, santé du corps enseignant).

Le cas le plus net est sans doute celui des professeurs des disciplines techniques et professionnelles qui affrontent la « promotion de l'enseignement technique » avec des conditions de formation, de recrutement, de service et de carrière héritées des « écoles pratiques » d'il y a quarante ans !

Le SNES demande la revalorisation de la fonction enseignante, en premier lieu par le relèvement substantiel des rémunérations et par l'amélioration des conditions de travail.

Cette revalorisation constitue l'objectif essentiel de son action syndicale. « Revendication routinière et dépassée », objectent les fidèles servants de la prospective gouvernementale. Notre époque, affirment-ils, est celle de la substitution de la machine à l'homme dans la transmission du savoir. Définitivement supplanté comme enseignant par les merveilleux produits de « l'industrie pédagogique », il ne resterait plus au maître qu'à devenir un « éducateur ».

Opposer ainsi l'enseignement et l'éducation, c'est vouloir ignorer la leçon — pourtant claire — qui se dégage de toutes les tentatives faites pour appliquer cette thèse obscurantiste. Il est aujourd'hui pleinement établi que la mise en œuvre efficace des moyens modernes d'enseignement requiert, par rapport à la pédagogie traditionnelle, davantage d'enseignants et de plus qualifiés.

N'en déplaise aux détracteurs du syndicalisme universitaire : le développement de l'enseignement, l'essor de la culture, l'avènement de l'éducation permanente passent par la revalorisation de la fonction enseignante.

Il n'est pas vrai non plus que la « démocratisation » de l'enseignement produise, comme inéluctable conséquence, la dévalorisation de la fonction enseignante. Que l'on interroge l'histoire, en particulier sur la condition des instituteurs lors du développement de l'enseignement primaire sous la III^e République, ou que l'on examine la situation des maîtres dans le développement actuel de la scolarisation, en Suède, par exemple, on trouve des témoignages nombreux et probants que la valorisation de la fonction enseignante va de pair avec une véritable démocratisation de l'école, c'est-à-dire avec l'heureuse résolution d'une crise de l'enseignement, voire de la société.

Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il puisse en aller autrement. La détérioration de notre condition d'enseignant est si profondément enracinée dans la crise scolaire, universitaire et sociale française que la fonction enseignante ne peut être vraiment revalorisée que par une politique gouvernementale dont l'orientation à l'égard de l'enseignement, de la fonction publique et du monde du travail serait radicalement différente de celle que l'on connaît aujourd'hui.

La revalorisation de leur fonction sera le résultat de la lutte revendicative des enseignants.

Mais ce n'est pas un combat isolé.

André DELLINGER

Débatteur dans les congrès



Congrès de 1972 à Poitiers : affirmer la doctrine de la revalorisation



Congrès de 1973 à Rouen : pour la progression du pouvoir d'achat pour tous, contre l'augmentation uniforme

Affirmer la cohérence de la plate-forme revendicative du SNES



Avec Suzanne Mamane, secrétaire adjointe de la commission pédagogique et Bernard Fauveau, secrétaire des AE-MA

Solidarité internationale



Réception de syndicalistes algériens en 1976 au siège du SNES, rue de Courty
de gauche à droite : assis Théo Haddad ; debout : A. Dellinger, J. Petite, E. Camy-Peyret,
F. Blanchard, syndicalistes algériens, de dos G. Alaphilippe.

Motion présentée par André DELLINGER à la C.A. de la F.E.N. du 3 octobre 1973

Pouvoir d'achat des fonctionnaires

La C.A. de la F.E.N., réunie le 3 octobre 1973, **considérant** :

1^o) Que les traitements des fonctionnaires en application de la convention salariale du 19 janvier 1973 ont été augmentés au titre de 1973 de 4,25 % et que restent à venir les deux majorations de 1,25 % au 1^{er} octobre et de 1,75 % au 1^{er} décembre, fixées avant l'apurement des comptes 1973 au début de 1974;

2^o) Que dans les premiers mois de l'année les prix ont augmenté de 4,8 % selon l'indice I.N.S.E.E. (de décembre 1972 à août 1973) ou de 6,1 % selon l'indice C.G.T. (de décembre 1972 à juillet 1973);

3^o) Que tout laisse prévoir que le rythme de l'inflation ne sera pas ralenti au cours des prochains mois;

Constate que, dans ces conditions, la stricte application des dispositions de l'accord du 19 janvier 1973 serait impropre à atteindre l'objectif d'une progression de 2 % du pouvoir d'achat en 1973, objectif pourtant inscrit dans cet accord, et qu'elle ne permettrait même pas de maintenir cette année le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La C.A. affirme que, si l'on s'en tient aux très insuffisantes dispositions de l'accord du 19 janvier 1973, **la majoration de 1,25 % prévue pour le 1^{er} octo-**

bre devrait être portée au moins à 5 % à la même date, sans préjudice de l'augmentation de 1,75 % au 1^{er} décembre, de façon à établir un étalement moins défavorable des majorations salariales pour 1973 et à assurer, en fin 1973, une progression du pouvoir d'achat de l'ordre de 2 % par rapport à l'indice I.N.S.E.E.

La C.A. considère par ailleurs que les lacunes et les truquages de cet indice faussent la clause de sauvegarde conclue en janvier et rendent largement illusoire la progression du pouvoir d'achat constatée par l'I.N.S.E.E.

En tout état de cause, la C.A. de la F.E.N. déclare inacceptable toute mesure qui se situerait en-deçà de ce minimum de 5 % au 1^{er} octobre.

La F.E.N., en cas de refus gouvernemental de satisfaire les revendications salariales des fonctionnaires, appelle tous les personnels du service public d'enseignement à participer massivement à une grève nationale le jeudi 11 octobre. Elle recherchera dans la Fonction publique l'unité de lutte la plus large des fédérations syndicales, sur la base d'une plate-forme arrêtée en commun, en vue de mener l'action pour la journée du 11 octobre et de la poursuivre dans le cas où le gouvernement maintiendrait son opposition.

Une de ses nombreuses études dans la Revue Unité et Action en janvier 1973

Le pouvoir d'achat, la fiscalité et les enseignants

par André DELLINGER - Gaston COLLIN - Gabriel BAUDIN

La baisse du pouvoir d'achat

Inflation, crise monétaire, montée du chômage, scandales en tous genres, sont les signes les plus visibles de la crise économique et sociale qui secoue notre pays.

La situation économique des travailleurs — et des enseignants — se dégrade régulièrement depuis les acquis importants de 1968. Les prix montent vite, les salaires stagnent, les impôts augmentent sans cesse. Des millions de Français vivent mal dans un pays riche.

tion, largement commentée, de la T.V.A. ne peut cacher les réalités de demain : par exemple, pour la viande de bœuf, le responsable de la chaîne des boucheries « Bernard », affiliées au trust anglais Mathews, a déclaré le mercredi 3 janvier, à R.T.L., que les engagements du gouvernement français allaient occasionner une augmentation de 15 % sur la viande de bœuf d'ici la fin février (il s'agit d'accord pris dans le cadre de l'Europe des 9).

1979 : Revalorisation, et hors classe des agrégés et certifiés



Manifestation nationale du SNES et du SNEP du 27 janvier 1979
au premier rang, l'ensemble du secrétariat national ; A. Dellinger est entre F. Regnaut et A. Béhothéguy

Congrès de Bordeaux 1979

Extraits de la motion agrégés (rapporteur : Françoise Regnaut)

Hors classe : amélioration et extension par :

- la création d'un nombre de postes suffisants et l'extension à tous les agrégés et assimilés de manière à ce que tout agrégé puisse accéder avant la fin de sa carrière aux rémunérations correspondant aux échelles lettre A, et que tous les retraités bénéficient d'une amélioration correspondante de leur pension.

[...] - amélioration des conditions de choix et de nomination de manière à empêcher tout arbitraire et toute restriction de type fonctionnel (acte de candidature, barème, rôle des CAPA et CAPN) ;

- amélioration du rythme d'avancement [...]

Le congrès estime que la hors-classe des agrégés, deuxième échelle indiciaire permettant pour l'instant à un petit nombre d'entre eux d'accéder à l'échelle lettre A, est une première brèche qu'il faut élargir. Elle ne s'oppose pas, mais au contraire doit ouvrir la voie à ce qui constitue la revendication majeure du SNES : le reclassement indiciaire général de la catégorie des agrégés et assimilés, avec répercussion correspondante sur les retraites, dans le cadre de notre action pour la revalorisation du métier d'enseignant

Congrès de Bordeaux 1979

Extraits de la motion certifiés (rapporteur Edouard Patard)

Le congrès constate que la promotion interne des certifiés dans le corps des agrégés donne des résultats insuffisants et réclame une augmentation importante du nombre des certifiés pouvant bénéficier de ce type de promotion par :

- l'accroissement massif du nombre de postes mis au concours de l'agrégation ;
- l'augmentation de la proportion du recrutement interne par le passage du 10^e au 6^e tour ;
- la création d'agrégations dans toutes les disciplines;

[...] conscient des limites de la promotion interne, [le congrès] revendique la création de concours internes d'agrégation et d'une classe exceptionnelle des certifiés conduisant à l'indice terminal de l'agrégé de classe normale, l'accès à cette classe exceptionnelle ne devant être subordonné à aucune condition restrictive d'emploi. Cet ensemble de mesures devrait permettre à chaque professeur certifié d'achever sa carrière soit en qualité d'agrégé soit à l'indice terminal de l'agrégé de classe normale et de bénéficier d'une pension de retraite calculée sur cet indice.

Après l'élection de François Mitterrand en 1981



A la sortie du ministère après la première audience d'Alain Savary :
G. Alaphilippe et A. Dellinger discutent, derrière on reconnaît B. Fauveau, M. Vuillat, J. Petite



Le secrétariat national sable le champagne : A. Dellinger et Rosette Spire

Biographie publiée dans le Dictionnaire Maitron

DELLINGER André, Auguste

Né le 26 juillet 1932 à Metz (Moselle), mort le 27 mai 2014 à Villejuif (Val-de-Marne) ; professeur ; militant du Syndicat national de l'enseignement technique puis secrétaire national du Syndicat national des enseignements de second degré (1967-1983) ; militant communiste (1960-1999).

Fils d'un sous-officier de carrière et d'une mère sans profession, André Dellinger connut une scolarité primaire bousculée par la guerre. Il passa les quatre années du conflit à Gaillac (Tarn) où sa famille était réfugiée, après avoir été expulsée de Moselle par l'occupant allemand. Après l'obtention du certificat d'études primaires en 1946, il entra sur concours à l'école nationale professionnelle de Metz où il obtint le brevet supérieur d'enseignement commercial et le diplôme d'élève breveté des ENP. À partir de la rentrée scolaire 1950, il prépara au lycée technique de Reims le concours d'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique ; admissible en 1951, il fut admis en 1952 en section D. Au bout de trois années d'études à l'ENSET - dont il fut secrétaire de l'association sportive -, il obtint en 1955 le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique en sciences et techniques économiques. Il réussit le concours de l'agrégation d'économie et de gestion en 1966.

Nommé à la rentrée d'octobre 1955 à l'ENP d'Oyonnax (Ain), André Dellinger effectua son service militaire (décembre 1955-janvier 1958) dans l'intendance, puis à l'École militaire d'administration de Montpellier (aspirant), enfin à Alger. Il épousa le 9 janvier 1958 Andrée, Henriette Schmitt, à Metz, qu'il avait connue à l'ENSET (section D, 1954-1957), devenue comme lui professeur certifiée dans la même spécialité. Le couple eut trois enfants.

À son retour à la vie civile, André Dellinger enseigna à l'ENP Louis Vincent, puis au lycée Robert Schuman de Metz. Syndiqué depuis l'ENSET au SNET, secrétaire de la section locale de l'ENP de Metz, il fut membre de la commission administrative de Moselle de la Fédération de l'Éducation nationale dont Paul Berger était le secrétaire. Il était également membre de la CA de la section académique de Strasbourg et devint en 1959 membre de la CA nationale sur la liste « Union pour une action syndicale efficace » conduite par Étienne Camy-Peyret et Philippe Rabier, puis entra au bureau national, le 17 septembre 1962. Il fut élu à la commission administrative paritaire nationale des certifiés et assimilés des enseignements techniques théoriques en 1965.

En 1964, André Dellinger obtint sa mutation pour le lycée Turgot à Paris (IIIe arr.). La famille s'installa à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), où son épouse avait été mutée au lycée Jean Macé ; elle fut bientôt élue conseillère municipale.

En 1965-1966, Dellinger participa aux travaux de la commission des structures et de la commission pédagogique SNES-SNET. Il fut élu sur la liste « Unité et Action » à la CA et au BN du nouveau SNES (classique, moderne, technique). Après l'élection de 1967 qui porta les militants « Unité et Action » à la direction du syndicat, il fut durant les deux mandats des secrétaires généraux André Drubay et Étienne Camy-Peyret l'un des plus importants dirigeants nationaux, membre du « mini-secrétariat » (ainsi que Gérard Alaphilippe, François Blanchard et Jean Petite), secrétaire de la commission corporative de la CA. Jusqu'en 1983, déchargé de service à temps plein, il eut la responsabilité des questions dites « corporatives », de la revendication à l'action : rémunérations, carrières et retraites, statuts, conditions de travail, coordination des catégories. Il siégea de 1961 à 1983 à la CA nationale de la FEN, d'abord au titre du SNET puis du SNES, entre 1967 et 1983 au Conseil supérieur de la Fonction publique, de 1978 à 1983, au Comité technique paritaire ministériel.

D'une solide culture économique et politique, disposant d'une expérience syndicale forgée sur le terrain et dans les instances syndicales et consultatives, Dellinger fut pendant seize ans, dans le vaste domaine des affaires corporatives, à la fois le principal négociateur du SNES et souvent, au titre du courant Unité et Action, le principal contradicteur de l'orientation de la majorité fédérale, notamment à propos de la signature des accords salariaux dans les années 1970. Au congrès fédéral de 1967, le SNESup, le Syndicat national des chercheurs scientifiques et le Syndicat national de l'administration universitaire se joignirent au SNES sur une motion corporative commune ; ces liens se développèrent par la suite entre les syndicats désireux de s'affranchir de la tutelle fédérale.

Dellinger liait intimement la revalorisation de la fonction des personnels à l'amélioration et à la démocratisation du service public d'éducation. Il s'efforça d'associer pour chaque catégorie l'esprit de corps et l'esprit de service public. À partir de juin 1968 et dans les années qui suivirent, il fut un des principaux négociateurs de dossiers importants : transformation des surveillants généraux en conseillers et conseillers principaux d'éducation, statut des personnels d'orientation (fonctions de conseil, à l'opposé du projet ministériel d'en faire les «répartiteurs technocratiques des flux d'élèves»), réduction des maxima de service des professeurs de l'enseignement technique et mise en place de concours spéciaux permettant aux professeurs techniques adjoints de devenir certifiés (réforme basée sur une consolidation théorique des enseignements technologiques), extension du champ des chaires supérieures (classes préparatoires), résorption de l'auxiliarat par un large plan de titularisations. Dellinger et Jacky Monnereau, secrétaire de catégorie des adjoints d'enseignement-maîtres auxiliaires, refusèrent certaines voies de titularisation que proposait d'ouvrir le ministère, dans deux corps de qualification universitaire insuffisante dont ils obtinrent la mise en extinction (professeurs adjoints et chargés d'enseignement).

Dellinger négocia avec la direction générale de la Fonction publique (réforme de la catégorie A) le relèvement de l'échelonnement indiciaire interne des professeurs certifiés et agrégés. Il fut l'initiateur de la revendication novatrice d'une seconde classe des certifiés adoptée par le congrès national de Bordeaux en 1979. Elle aboutit à la création d'une hors classe des certifiés en 1989, dont le bénéfice s'étendit rapidement, mais à laquelle ne purent accéder les retraités avant sa création. Il regretta que ces derniers aient été oubliés lors du reclassement général de 1989.

Élevé dans une famille catholique, peu pratiquante, et gaulliste, André Dellinger adhéra en 1960 au Parti communiste français, pour ses positions anticolonialistes ; il participa à un comité de Metz pour la paix en Algérie et fut membre du comité de la section communiste de Metz. Il fut de 1965 à 1983 membre de la commission de l'enseignement auprès du comité central du PCF. Il s'efforça de faire bénéficier son parti de sa connaissance des enseignements de second degré et de leurs maîtres. Alaphilippe et lui eurent une année durant un entretien hebdomadaire avec Henri Krasucki, au siège de la CGT, sur les perspectives du mouvement syndical français. Il critiqua les positions de certains communistes. Avec Alaphilippe et Blanchard, il protesta auprès de Gaston Plissonnier, secrétaire du comité central, contre le détournement du fichier de L'Université syndicaliste, « opéré subrepticement » pour envoyer aux syndiqués du SNES la propagande de Jacques Duclos lors de l'élection présidentielle de 1969. Avec Françoise Regnaut*, il s'opposa à Pierre Juquin et Roland Leroy qui engageaient le groupe communiste de l'Assemblée nationale à voter la réforme Fontanet (1974). Louis Althusser présenta au printemps 1977 dans l'Humanité les maîtres auxiliaires comme les prolétaires de l'enseignement, exploités par les professeurs titulaires confortablement installés dans leurs prérogatives ; en riposte, il publia dans L'École et la Nation (mai 1977), à la demande de Pierre Juquin et sous le pseudonyme d'Auguste Schmitt, un article dans lequel il rappelait que l'insuffisance des recrutements aux CAPES et agrégations et son corollaire, le recours systématique à l'auxiliarat, se justifiaient selon la thèse de la droite gouvernementale par une prétendue incompatibilité entre les

nécessités du service et les garanties statutaires - qualifiées de « privilèges » - des fonctionnaires. Il est indispensable au contraire, écrivait-il, de protéger l'employé de l'État contre l'arbitraire administratif ou politique, dans son recrutement, son emploi et sa carrière, condition impérative pour qu'il se comporte en agent impartial, investi d'une mission citoyenne de service public, selon le sens du statut général élaboré à la Libération par le ministre d'État Maurice Thorez, avec la contribution des fédérations syndicales CGT de fonctionnaires.

Comme nombre d'intellectuels, Dellinger se heurta à l'ouvriérisme du PCF. Lors de la rencontre du bureau politique avec 400 intellectuels communistes, les 9 et 10 décembre 1978 à Vitry-sur-Seine, il critiqua la « conception pauvre de la pauvreté » qu'avait en matière d'éducation le parti, centrée sur le revenu familial, sans réelle composante culturelle.

Les tout premiers rôles étaient interdits à Dellinger dans la direction du SNES, en raison de l'antériorité de dirigeants plus âgés qui avaient son estime ; ensuite, des communistes de cette direction du SNES prirent apparemment ombrage de ses ambitions. Après la retraite de Camy-Peyret en 1981 et l'élection d'Alaphilippe comme secrétaire général avec Monique Vuillat et Jean Petite comme adjoints, l'attention que portait le secrétariat général aux affaires corporatives fut moins grande. Au congrès national de La Baule en 1983, lors de la réunion de la tendance Unité et Action, il déclara que son secrétariat corporatif était en voie de marginalisation, dans une direction nationale qui négligeait la défense des intérêts professionnels des certifiés et agrégés au profit d'une stratégie consistant à disputer au SNI-PEGC la syndicalisation des PEGC, sous couvert d'unifier les corps de professeurs. Il critiqua la mise en sommeil des grandes commissions de la CA nationale (corporative, pédagogique, laïque) au profit de deux secteurs horizontaux polyvalents collèges et lycées. Cette réorganisation interne du secrétariat national s'inspirait, selon lui, d'une visée à la fois politicienne et corporatiste : pour les arracher au SNI-PEGC, on promettait aux PEGC l'égalité de condition avec les certifiés, on mettait une sourdine sur les revendications propres du SNES, on méconnaissait l'attraction naturelle exercée par le SNES sur les PEGC.

Jugeant négative une orientation qui s'avancait masquée sous le diptyque « revalorisation-unification » et ne visait qu'une unification au rabais, Dellinger annonça qu'il quitterait ses responsabilités syndicales à la fin de 1982-1983. Lors de la réunion de tendance de la CA nationale de mai 1983, la direction générale (Gérard Alaphilippe, Monique Vuillat) l'invita à rester au secrétariat national. Il y mit pour condition-test qu'un poste de secrétaire général adjoint lui soit attribué, ce qui lui fut refusé par vote. Sa demande d'occuper le poste de conseiller économique et social que la FEN concédait au SNES avait été également refusée auparavant. Il remit à la disposition du syndicat ses mandats syndicaux, en même temps que Françoise Regnaut, secrétaire de catégorie des agrégés, chargée de la formation des maîtres et de leurs conditions de travail, lassée de subir la censure des secteurs collèges et lycées.

Dellinger prit à la rentrée de 1983 son poste au lycée Chérioux de Vitry-sur-Seine, proche de son domicile (il y avait obtenu sa mutation en 1979). Il enseigna l'économie en sections de Techniciens supérieurs et en formation continue de professeurs de collège et de lycées d'enseignement professionnel, stagiaires à l'année. Il prit en 1994 sa retraite de professeur agrégé hors-classe.

Dellinger milita par ailleurs à la Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale-Banque populaire de 1972 à 2003 ; il y retrouvait son ami Théo Haddad, trésorier national du SNES jusqu'en 1980. Il y assumait des responsabilités bénévoles et électives, comme administrateur, membre de la commission des prêts.

En désaccord depuis longtemps avec sa ligne politique, Dellinger quitta le PCF en 1999. Il fut de 1999 à 2004 membre du conseil d'administration de l'Association pour la taxation des transactions

financières pour l'aide aux citoyens dans le Val-de-Marne. Il animait le groupe d'ATTAC de Vitry-sur-Seine en 2007. Il publia avant le référendum du 29 mai 2005 une étude critique du projet de traité constitutionnel européen ; il donna durant l'automne 2005 une suite de dix conférences-débats sur l'histoire du libéralisme.

L'invalidité de son épouse depuis 1995 rendait plus précieuses les réunions de famille. Dellinger continuait à apporter sa contribution militante au SNES, dans un stage national de formation syndicale (8 juin 2006), en participant régulièrement aux réunions des retraités et en écrivant des articles dans L'Université syndicaliste-retraités, et en participant aux travaux des instituts de recherches historiques de la Fédération syndicale unitaire (IRHES) et du SNES (IRHSES, dont il était membre du CA).

SOURCES : Arch. Dép. Seine-Saint-Denis, fonds G. Alaphilippe. — Arch. IRHSES. — Fonds L. Astre. — Presse syndicale. — Notes de J. Veyret. — Témoignage de l'intéressé.

Pierre Petremann

Témoignage

J'ai rencontré André Dellinger à de nombreuses reprises alors que j'étais secrétaire général de l'IRHSES et j'ai eu l'occasion de travailler avec lui entre autre sur la rédaction de sa biographie publiée dans le Maitron. J'ai toujours trouvé chez lui une écoute et une attention aux propos que nous pouvions échanger malgré la différence de nos expériences. Je garde le souvenir d'un camarade qui connaissait parfaitement l'histoire de notre syndicat, qui était attentif à la faire vivre, un militant qui était très modeste malgré l'importance de son action, sans concession sur ses principes mais ayant toujours le soucis d'aider à construire et qui possédait un esprit critique très aiguisé, y compris sur la période où il fut un des principaux dirigeants du SNES.

Pierre PETREMANN,
ancien rédacteur en chef de l'US, ancien secrétaire général de l'IRHSES.



Fidèle en amitié



Suzanne
Cheinet

Une grande amitié et complicité
avec Françoise Regnaud

- au congrès de 1973 ;
- dans une manif en 1979 ;
- lors de la cérémonie
d'hommage à ECP en
2006



Alain Roze

André Dellinger

Une relation particulière avec le S3 de Lille. Photo lors d'un stage à Dammarie-les-Lys : André plaisantant avec Liliane Denis



Une vieille amitié avec ses camarades de Metz : Paul Berger et Etienne Camy-Peyret



Théo Haddad avec lequel il milita au SNET, au SNES et à la Casden



Pierre Toussnel (à droite en 1980) reconnaît en André son maître en syndicalisme. Entre eux deux, ECP et G. Alaphilippe

TÉMOIGNAGES DES MILITANT(E)S

Le hasard de la vie a voulu qu'André nous quitte peu avant Jean Petite, deux grands militants syndicaux qui ont fondé le nouveau SNES, syndicat des enseignements du second degré (classique, moderne, technique) en 1967, et qui ont beaucoup compté pour beaucoup de militants et pour moi.

J'ai eu plaisir à revoir André il y a à peine un an dans un colloque de l'Institut de recherche de la FSU sur la grève et son efficacité. Que de débats dans le syndicat avons-nous partagés au fil des années sur cette question de l'usage de la grève, sur les mérites comparés des plateformes « fourre-tout » et de celles portant sur un point unique, sur sa durée possible ou nécessaire !

Je me souviens aussi de cette période, qui paraît aujourd'hui si lointaine, des discussions vives dans le syndicat sur le Programme commun et la place qu'il faisait aux revendications, aux nationalisations...! et dans lesquelles André était profondément engagé.

André, c'est l'artisan patient, précis et rigoureux de la doctrine corporative du syndicat, avec Françoise (Regnault) et Pierre [Toussenet]. J'ai encore dans l'oreille ses interventions sur la crise de recrutement de la fin des années 70, sur la dévalorisation des enseignants dont on reparle à nouveau aujourd'hui. Il avait parfois le sentiment d'une insuffisante prise en compte collective. C'est sa ténacité qui a permis de concevoir les évolutions de carrière des enseignants du second degré, les revendications ambitieuses pour revaloriser ces métiers, améliorer les conditions de travail de toutes les catégories. Ces combats ont fédéré la profession en de nombreuses occasions et débouché sur des résultats tangibles en plusieurs occasions.

Sa compétence dans le domaine de la fonction publique en faisait un acteur écouté et craint de tous les syndicalistes de la FEN. Il savait argumenter pour dénoncer en tout lieu les concessions faites au détriment de la situation des enseignements de second degré. Ces articles dans *l'US* et dans *Unité et Action* étaient lus et épluchés par nombre de militants et syndiqués et par tous les pouvoirs publics. Par son sérieux et sa précision, il n'a cessé d'être une référence et son

travail actualisé reste une valeur sûre pour l'avenir.

Cette disparition d'un grand militant m'attriste. Que ses proches soient assurés de mon amitié sincère et peinée.

Monique VUAILLAT,

ancienne secrétaire générale du SNES et de la FSU

En quelques jours, Jean Petite et André Dellinger emportent un morceau de notre vie.

André Dellinger disparaît au moment d'un grave revers social et politique. Raison de plus pour lui rendre l'hommage qui lui est dû.

Enfant – comme moi – de la Libération, toute sa vie de militant a été guidée par les valeurs de la Résistance au nazisme et les avancées sociales obtenues grâce aux contraintes démocratiques imposées alors au capitalisme dans l'esprit du programme du CNR.

Étranger à toute forfanterie, il approfondissait tranquillement les questions que posaient au SNES la promotion du service public et des enseignants, afin de faire partager ses convictions, sans complaisance, dans le seul but de créer le rapport de force favorable. Il s'est efforcé d'en faire autant au Parti Communiste dans lequel nous voyions un outil de transformation sociale.

Nous avons cheminé ensemble ici et là, dans l'amitié la plus vraie, ressentant les mêmes joies et les mêmes frustrations qui n'entamaient pas son humour.

Il allait au bout de tout ce qu'il entreprenait aussi bien dans ses militantismes que dans sa vie personnelle, que ce soit au jeu d'échecs ou à la cueillette des champignons !

Sa famille n'a pas été épargnée par les épreuves. André a fait face partout.

Andrée son épouse, ses enfants et ses petits enfants ont toutes les raisons d'être fiers du souvenir d'André. Puisse notre sympathie apaiser leur douleur.

François BLANCHARD

Secrétaire national du SNES de 1967 à 1977

André Dellinger m'a honoré d'une amitié très agissante. J'ai été très touché par le fait que j'ai été de ceux qu'il a tenu à faire prévenir personnellement par sa famille, alors qu'il avait tant de relations. Par-delà la fraternité qui nous unissait suite à tant de mémorables combats menés en communs, j'éprouve un très profond chagrin.

Je n'oublierai jamais son soutien précieux et son rôle très important au bureau départemental de FEN de Moselle au début des années 60. Nous avons passé des centaines d'heures à discuter passionnément ensemble dans le train de nuit de 3 H du matin, qui nous emmenait en 4 h 30 (aujourd'hui, 1 h 24 en TGV) à Paris aux CA du SNET.

André Dellinger avait une éthique exigeante pour lui-même et pour les autres militants. Originaire de Norroy-le-Veneur, près de Metz, fils de militaire, il n'admettait pas le laxisme en matière de morale. Il était amateur et pratiquant de rugby. Sa biographie dans le Maitron doit être complétée entre autres en ce qui concerne son caractère très affirmé.

André Dellinger était célèbre pour ses capacités intellectuelles et la profondeur de ses analyses dont il a fait bénéficier le SNES, le PCF et ATTAC entre autres. Il a été le plus brillant des secrétaires corporatifs du SNES. On garde en mémoire son étude sur le courant de pensée Unité et Action dont il fut parmi les plus illustres militants dans la FEN.

André Dellinger s'est fortement impliqué dans la défense active de la laïcité. Dans ce domaine également, il a porté la réflexion à un niveau inégalé dans le syndicalisme enseignant. Il situait ces problèmes dans le contexte européen, il continuait à se tenir au courant des problèmes d'Alsace et Moselle et à soutenir notre difficile combat.

André Dellinger a beaucoup milité au PCF. Il avait entrepris une lecture approfondie du *Capital*. Il a quitté son parti lorsque les erreurs de celui-ci devinrent patentées.

Andrée Dellinger et son épouse Andrée ont fondé une très grande et très belle famille. Malheureusement tous les deux ont été atrocement éprouvés par la maladie. À commencer par sa fille Anne. Il me disait, il y a quelques semaines, ses dernières épreuves particulièrement douloureuses.

Tant d'injustices du sort m'ont très souvent fait beaucoup de peine.

Je salue la mémoire d'un militant d'exception, avec admiration, avec respect et avec une grande reconnaissance. Je veillerai à ce que sa mémoire soit préservée en Moselle et parmi les militants du syndicalisme enseignant que je connais.

Paul BERGER,

ancien secrétaire départemental de la FEN-Moselle, ancien secrétaire national du SNES

J'ai fait la connaissance d'André en 1966. Dès l'abord j'ai été séduit par ce mélange de jovialité et de rigueur qui, pour moi, l'a toujours caractérisé. J'ai aussi peu à peu découvert son immense culture et cette savoureuse synthèse qu'il réalisait entre Marx et Epicure.

C'est lui qui m'a enseigné le syndicalisme, la construction d'une argumentation rigoureuse, citant toujours ses sources, afin que le lecteur puisse les vérifier. C'est lui aussi qui m'a fait confiance *a priori* et convaincu que la responsabilité doit se déléguer pour former les relèves. C'est lui qui m'a appris, tant le respect des mandats, que le devoir d'argumenter pour convaincre les instances de la nécessité de les modifier. C'est à lui et à Françoise Regnaut que nous devons, dans cette logique, la construction pied à pied du dossier revendicatif de notre revalorisation qui débouchera 10 ans plus tard, après leur retrait. J'ai admiré son attitude lors de ce retrait. Il s'est incliné sans jamais remettre en cause le vote qui lui avait refusé la responsabilité qu'il estimait nécessaire pour le succès de notre exigence de revalorisation.

Je garde aussi un formidable souvenir d'équipées pour regarnir nos caves en bourgognes de haute volée, de repas à Vinneuf avec Andrée, Françoise, Alain Roze et Colette, et de trop brefs séjours à Villemur, sur la route de Perpignan.

À toutes celles et à tous ceux qui lui étaient proches, je veux dire ma sympathie en ces douloureux moments.

Pierre TOUSSENEL,

ancien secrétaire général adjoint du SNES

A partir de 1974, chargé par le secrétariat national « Unité et Action » d'animer la commission dite « corporative » du courant de pensée (salaires, retraite, protection sociale...) j'ai, pendant plusieurs années, travaillé avec André, responsable de ces questions au secrétariat national du SNES.

J'ai pu apprécier sa connaissance approfondie des dossiers et son souci pédagogique.

Il a ainsi apporté une contribution majeure à l'élaboration de la plateforme revendicative d'Unité et Action et à son actualisation périodique.

Raphael SZAJNFELD,

porte-parole du courant de pensée Unité et Action de 1986 à 1996.

Tu viens de nous quitter, et je suis très triste ; mon jumeau en quelque sorte de 1932. Quand j'ai atterri dans le secteur pédagogique du S4 au cours des années 70, j'ai pu bénéficier assez rapidement d'un minuscule bureau au 5ème étage ; nous étions voisins, mais nos activités syndicales étaient bien distinctes, même si je fus amenée à participer aux travaux sur la formation des maîtres avec Françoise Regnault et Gérard Aschieri. Ainsi nous ne nous sommes pas rencontrés dans les champs respectifs des responsabilités syndicales qui étaient les nôtres. Alors, quels souvenirs émergent après tant de décennies ?

Des souvenirs vifs, « frais » de moments décontractés, comme si c'était hier. Nous en avons bougrement besoin, comme soupape au cours de nos tâches si lourdes, avec des emplois du temps surchargés, des tensions, des conflits.

Alors, je me souviens d'un homme, d'un bon camarade jovial, apparemment détendu, à l'humour omniprésent, signe d'intelligence, toujours prêt à plaisanter amicalement sur mes activités pédagogiques ; les quelques moments de repas pris au resto du coin, en ta compagnie étaient une vraie détente, un moment de plaisir partagé.

Je pensais que tu étais compétent, à la fois dans le domaine économique, ta spécialité, ainsi qu'au niveau politique et syndical ; que tu gérais avec maîtrise tes dossiers si lourds et complexes. Je ne me souviens pas t'avoir vu emporté, hors de tes gonds, là aussi question de maîtrise de soi ;

d'humeur égale, tu assumais; et tes responsabilités étaient énormes.

Parmi les pères fondateurs du nouveau SNES, co-animateur de la tendance U&A de la FEN, notre SNES actuel et la FSU leur doivent beaucoup dans cette filiation.

Par ailleurs, je savais que tu avais assumé avec beaucoup de courage et de ténacité, des problèmes familiaux lourds, relatifs à ta fille, à ton épouse.

Ainsi, cher André, ton parcours de vie, fut celui d'un homme, digne de ce nom, un homme vrai.

Annette KRAKOWSKI,

ancienne secrétaire national du SNES

C'est une grande figure du SNES, militant d'une intelligence subtile, d'une grande culture et aux idées toujours pertinentes qui disparaît.

Louise et Hubert COUDANNE

Je l'ai très bien connu, il a quitté la direction nationale du SNES après le congrès de La Baule en 1983. Il a été un grand responsable corpo comme on disait à l'époque

Il a contribué à former de nombreux militants. Le SNES et les collègues lui "doivent" beaucoup.

Jean Claude DURDUX,

ancien secrétaire du S3 de Reims, ancien trésorier national

Il avait gagné, quand il était secrétaire corporatif du SNES, l'estime générale des camarades du S3 de Lille, pour la solidité, la justesse, la profondeur de ses analyses, et pour l'efficacité et l'exigence de son action (dont lui sont redevables aujourd'hui encore tant de nos collègues).

Nous avons beaucoup regretté qu'il disparaisse en 1983 de la liste de nos dirigeants nationaux, et étions heureux de le retrouver dans tel ou tel article, telle ou telle réunion...

De lui, nous retiendrons le sourire, l'humour, mais surtout le courage, le courage de défendre une conception exigeante du métier et du service public, conception qu'à Lille nous nous sommes

efforcés de continuer à promouvoir, non sans difficultés, ni incompréhensions...

À André, à sa famille, merci encore.

Bureau des retraités du SNES-S3 de Lille

Pour le jeune militant que j'étais à la fin des années 60, André, avec Gérard Alaphilippe, Françoise Regnaut, Jean Petite... représentaient la génération qui avait vraiment fondé le courant Unité et Action au sein de la FEN. Une conception renouvelée du syndicalisme enseignant se dessinait alors. Un projet offensif de démocratisation de l'enseignement se construisait, avec les enseignants, en articulation forte avec l'évolution du métier d'enseignant et une formation unifiée et de haut niveau de culture des maîtres.

Au sein de l'organisation de la nouvelle direction du SNES, André s'attela au volet revalorisation du métier d'enseignant, en cohérence avec l'ensemble du projet éducatif et du projet syndical.

Dès les années 70, j'ai eu le plaisir de travailler avec André, auprès de qui j'ai appris le sens de la rigueur et une conception émancipatrice de l'activité syndicale, au service d'un autre monde possible.

Yves BAUNAY,

ancien secrétaire du S3 de Créteil, ancien secrétaire national du SNES

André Dellinger était un remarquable pédagogue : tous ceux qui ont suivi les stages de formation syndicale qu'il animait s'en souviennent. Pour ma part ce fut, si je ne m'abuse, dans les locaux de La Verrière et c'était à l'époque de la renégociation du Programme commun... Autre temps certes.

Une analyse étayée sur une lecture rigoureuse des faits et relayée par l'expérience et une base théorique solide, c'est ce qui faisait la force des démonstrations et des propositions de notre secrétaire « corporatif », dont les travaux sur la grille de la FP sont à la base des revendications plus que justifiées de la « revalorisation » si décriée par nos camarades UID dans la FEN, mais pas par eux seulement, et par nos partenaires et concurrents syndicaux, quelles que soient aujourd'hui leurs positions et revendications sur

ce sujet. Dans le syndicalisme aussi, il faut avoir bonne mémoire.

André n'avait pas perdu la sienne, sa retraite fut active, militante et studieuse et ce qu'il écrivit sur la « crise » actuelle du capitalisme financier mondialisé, avec l'aisance et l'alacrité qui caractérisaient son style, demeure d'actualité en 2014 !

Le syndicalisme a besoin de dirigeants de cette trempe.

Jean-Paul BEAUQUIER,

ancien secrétaire académique du S3 d'Aix-Marseille, ancien secrétaire national

Impossible pour moi de dissocier André et Jean dans mes souvenirs. Je crois qu'ils auraient apprécié cette malice du destin qui les a fait mourir presque en même temps. Deux monuments, deux personnalités très différentes mais attachantes. Et respectables.

Je respectais ce curieux attelage, le communiste et le socialiste, le corpo et le pédago. Ils m'intimidaient même, l'un d'une rigueur absolue, dogmatique même, d'un humour froid mais toujours pertinent; l'autre, plus fantaisiste, fougueux, passionné, imaginatif... Tous les deux d'une grande culture, hommes de convictions... et de compromis : il en fallait au SNES! J'ai beaucoup appris, et très vite, avec eux, lors de stages animés par André et quand Jean fut le tuteur du S3 de Nantes. Je salue leur mémoire et je transmets toutes mes condoléances à leur famille.

Annette BIGAUD,

ancienne secrétaire du S3 de Nantes

Il était bien connu dans les années 70 et dans les sphères du secrétariat national qu'André Dellinger avait un droit privilégié, avec Françoise Régnaud, à venir représenter la direction nationale dans l'académie de Dijon ou y animer des stages de formation.

Quand André faisait un exposé, les idées qu'on avait un peu confuses devenaient claires. Quand c'était un exposé économique, on se sentait brusquement intelligent. Mais revenu au moment de réutiliser ce qu'on avait appris, on mesurait, si besoin était, tout l'écart qu'il y a entre un savoir un peu superficiel et la possession pleine et entière qui donne la maîtrise assurée de ce savoir.

Nous avons eu l'occasion ensuite de nouer des relations plus conviviales, partageant quelques intérêts gastronomiques et œnologiques.

Nous nous sommes revus assez régulièrement quand André a pris sa retraite et passait avec sa famille dans la maison de Vinneuf des moments que nous partageons quelquefois et que nous goûtions tout particulièrement. De discussions sur le monde et, toujours amicales en comparaisons non polémiques sur les mérites respectifs des bourgognes et des bordeaux.

Un père, un maître, un combattant nous quitte. Nous avons essayé d'en promouvoir les enseignements et en garderons très vif le souvenir.

Toute notre sympathie à Andrée. Et à ses enfants, que nous avons rencontrés quelquefois, et dont nous parlions souvent.

Claude BÉZIERS,

ancien secrétaire du S3 de Dijon

J' ai eu l'occasion de connaître et d'apprécier André, ses réflexions toujours nourries d'une culture syndicale et politique profonde, ses qualités humaines, pendant deux périodes de ma vie.

Au SNES d'abord, à partir de la fin des années 1970. Je suis venu au S4 par la porte de l'enseignement technique, ce qui me rendait proche d'André, lui-même enseignant du technique et ancien membre du SNET, à l'époque une des figures du S4, membre de la direction nationale depuis que Unité Action avait obtenu la majorité, plus de dix ans auparavant. Nous rapprochait aussi le fait qu'il était mosellan comme moi (bien qu'il ne fût pas dialectophone et, dans mon souvenir, pas très sensibles aux affirmations identitaires régionales !). J'ai donc eu l'occasion de travailler avec lui pour conforter les dernières conquêtes syndicales pour les personnels du technique, où, au début des années 1980, les statuts particuliers et discriminatoires existaient encore, même après l'intégration de la plupart des anciens PTA au cours des années précédentes.

La victoire de la gauche en 1981 et les débats sur l'attitude du SNES à l'égard d'un gouvernement qui bénéficiait, comme on disait à l'époque, d'une assez longue période d'état de grâce a suscité des débats passionnants au sein de la direction. C'est dans ce contexte qu'André a pris la décision de quitter la direction nationale et de reprendre son poste d'enseignant, métier où sa passion pour la raison et pour la transmission de son immense

savoir, en d'autres termes le sens inné de la pédagogie (pas seulement scolaire) qu'il montrait toujours, lui réputé si « corpo », faisait merveille.

C'est d'ailleurs le même André, curieux de l'évolution du monde, du progrès des connaissances et bien entendu des théories économiques, qu'il enseignait au lycée, que j'ai retrouvé vingt ans plus tard dans les réunions et les séminaires de formation d'ATTAC auxquels il participait et organisait le plus souvent dans son Val-de-Marne d'adoption. Enthousiaste et très compétent défenseur de la taxe Tobin, il serait sans doute un peu triste aujourd'hui de voir les gouvernants en Europe et en France faire de cette belle idée un gadget à peu près indolore pour la finance internationale, celle qu'il a combattue avec persévérance dans tous les lieux où il a milité.

Une fraternelle accolade pour tout cela, André !

Louis WEBER,

ancien secrétaire général adjoint

J' e ne connaissais André que depuis quelques années, mais ma rencontre avec cet ancien dirigeant du SNES a beaucoup compté, dans ma vie de responsable syndicale, à travers ce qu'il a su m'enseigner, mais aussi à travers sa personnalité exemplaire, faite de modestie, de clairvoyance, d'humour et de détermination à la fois.

André a été et restera à jamais, pour moi comme pour de nombreux autres militants syndicaux, une référence.

A lui mon plus profond respect et à sa famille mes sincères condoléances.

Emmanuelle KRAEMER,

*Secrétaire académique du SNES-FSU
Orléans-Tours*

la hiérarchie des salaires

L'ACTION SYNDICALE

André Dellinger

La question de la hiérarchie des salaires fait l'objet de bien des controverses et pas seulement parmi les syndicalistes.

Beaucoup l'estiment exagérément développée et déclarent qu'il faut réduire l'éventail hiérarchique des salaires. C'est aussi, semble-t-il, l'avis du gouvernement, si l'on en juge par les propos du Premier ministre présentant à l'Assemblée nationale sa politique générale d'édification d'une nouvelle société : « Nous sommes encore un pays de castes. Des écarts excessifs de revenus, une mobilité sociale insuffisante maintiennent des cloisons anachroniques entre les groupes sociaux » (le 16 septembre 1969).

Certains se mettent même en quête d'une juste structure des salaires et l'hebdomadaire boursier « La Vie française » vient de publier un article en faveur d'un salaire binôme, c'est-à-dire composé de deux éléments : un « salaire social » uniforme et un « salaire professionnel » hiérarchisé. (« Faut-il refermer l'éventail des salaires ? »)

A l'occasion des majorations de traitements obtenues le 21 avril dans la Fonction publique, la commission corporative nationale du S.N.E.S. a procédé à un débat sur cette question de la hiérarchie salariale.

Nous voulons dans cet article exposer la teneur de cette discussion et donner des éléments d'information qui, nous l'espérons, éclaireront nos camarades et les aideront à se faire une opinion. Signalons, avant de l'aborder, que le problème de la hiérarchie des salaires présente une certaine complexité. Il s'agit de bien autre chose que de prétendre réaliser la justice sociale et mieux reconnaître les responsabilités et les mérites de chacun.

Selon certaine thèse, l'actuelle hiérarchie des salaires, trop largement ouverte, présenterait des faiblesses graves.

Solidarité ou conflit d'intérêt ?

D'abord, sur le plan humain, elle comporterait des aspects scandaleux. N'est-il pas troublant de voir côte à côte dans l'action syndicale, revendiquant l'un et l'autre une hausse de leurs salaires par exemple de 8 %, celui qui, classé tout au bas de l'échelle des rémunérations, n'en attend qu'une somme modique ne couvrant même pas entièrement ses besoins essentiels, et celui qui, se trouvant au sommet de la hiérarchie, en recevra dix fois plus pour des besoins nettement moins impérieux ? La solidarité de ces deux-là n'est-elle point factice, ne recouvre-t-elle pas hypocritement quelque conflit d'intérêt ? Dans une revendication de salaires ainsi formulée, le second n'est-il pas un peu — n'ayons pas peur des mots — l'exploiteur du premier ?

Voilà une argumentation qui tend à installer chez les titulaires de salaires élevés un sentiment durable de culpabilité et chez les autres une sourde et tenace rancune.

Des salaires de progrès

Les tenants syndicalistes d'une réduction de l'éventail hiérarchique, sans se placer à ce qu'ils considèrent comme un point de vue sentimental ou moralisateur, soulignent néanmoins les effets démobilisateurs, pour la masse des travailleurs, d'une revendication de salaires trop respectueuse de la hiérarchie existante. Ils préconisent qu'à la faveur de chaque hausse des salaires, on resserre un peu plus l'éventail des rémunérations, en modulant les majorations selon les positions hiérarchiques.

L'U. S. N° 17 — 13 MAI 1970



POUR L'ACTION CONSULTATION DES SYNDIQUES

E ministre nous a envoyé le 28 janvier une lettre. Cette lettre permet de dresser un premier bilan des discussions du S.N.E.S. avec le ministère.

C.A. nationale s'est réunie les 28 et 29 janvier. Après examen du contenu de cette lettre et évaluation du contexte général de la revendication syndicale, la C.A. a décidé d'appeler à « une riposte unie » tous ceux qui sont concernés par l'avenir du second degré.

A partir de la plate-forme revendicative définie par le congrès d'avril 1969, une consultation des syndiqués se déroulera en février, portant sur les conditions de cette riposte d'ensemble. Le 1er mars, le conseil national tirera les conclusions et décidera de l'organisation de l'action.

Afin d'obtenir les résultats les plus fidèlement représentatifs, la consultation sera préparée dans chaque S.I par au moins une réunion d'information, de discussion et de réflexion. Elle devra ensuite permettre à chaque syndiqué d'exprimer entièrement son point de vue au moyen notamment du bulletin individuel de consultation.

On trouvera ci-après, un tableau comparatif des revendications du S.N.E.S. et des engagements ou propositions du ministre, les textes de la lettre ministérielle et de la résolution de la C.A. nationale ainsi qu'un bulletin individuel de consultation.

André DELLINGER.

Secrétaire de la commission corporative et responsable de l'action syndicale

L'U.S. — N° 11 — 4 FEVRIER 1970

21

CONGRÈS NATIONAL 1983 - THÈME III

LA PLACE DES ENSEIGNANTS DANS LA NATION : STATUTS, SALAIRES, FISCALITE, PROTECTION SOCIALE...

1 - ASSURER LA COHERENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUE SOCIALE ET SCOLAIRE

1.1 - Le gouvernement s'est fixé pour objectifs la remise en état de l'appareil de production, la reconquête du marché intérieur. Ces objectifs exigent de rechercher et mettre en œuvre des procédés de production plus efficaces en développant la qualification des postes de travail, de substituer de nouveaux critères de gestion au critère exclusif du profit patronal. Cela nécessite :

- l'accès de tous les jeunes à des qualifications accrues dans tous les domaines : professionnel, social, culturel ; la mixité effective de l'ensemble des formations ;
- la pleine reconnaissance des qualifications acquises dans les classifications, tant au plan des salaires que des conditions de travail et d'emploi ;
- l'extension des droits des travailleurs, un développement de la démocratie afin de maîtriser des techniques plus complexes, de contribuer à élaborer de nouveaux processus de production, de choisir les investissements à effectuer.

Ce sont là des conditions nécessaires à la pleine efficacité des investissements déjà engagés dans la reconstruction de l'appareil de production, dans la recherche. La protection sociale doit répondre aux besoins en matière de santé et de soins, prendre en compte les besoins nouveaux. L'extension ou la création des comités d'hygiène et de sécurité, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une autre gestion de la Sécurité sociale gérée par les travailleurs sont des points d'appui.

1.2 - LE ROLE DES ENSEIGNANTS

1.2.1 - Le service public doit assurer l'amélioration des qualifications, préparer les jeunes à maîtriser leur avenir dans tous les domaines. Les enseignants



La place des enseignants dans la nation : statuts, salaires, fiscalité, protection sociale.

doivent disposer des moyens d'assumer ces responsabilités. Leur formation initiale et continue doit leur permettre de dominer les connaissances qu'ils transmettent et les moyens de cette transmission à tous les niveaux de la scolarité.

1.2.2 - Pour recruter et conserver dans le service public des enseignants capables d'assumer ces responsabilités, il faut pleinement reconnaître leur qualification au plan des salaires, des conditions de travail et d'emploi, des garanties statutaires.

1.2.3 - Les enseignants occupent une place déterminante dans le pays pour développer la protection sociale et l'économie sociale, pour intervenir dans la gestion des fonds sociaux, pour définir une politique de santé qui réponde aux besoins de la population.

Cette place est due au rôle de la mutualité dans la Fonction publique, qui gère la Sécurité sociale, à la mutualisation quasi générale des personnels dans le secteur éducatif, à l'ampleur du mouvement coopératif et mutualiste, et à sa situation dans la Fédération nationale de la Mutualité française, qu'il s'agisse

des agents de l'Etat ou des enseignants.

1.3 - Les nationalisations effectuées, les investissements engagés dans l'appareil productif et la recherche, l'extension des droits des travailleurs, la création d'une grande Fonction publique statutaire unifiée constituent des moyens importants pour atteindre les objectifs fixés. Par contre, les investissements indispensables dans le service public d'enseignement ne sont pas faits. Pour les enseignants du second degré, la dévalorisation alarmante de leur métier s'accroît.

Dans la Fonction publique, ils continuent de subir une amputation de leur pouvoir d'achat plus accentuée du fait de leur position élevée dans la grille indiciaire. Dans l'Education nationale, leur ministère continue de chercher à résoudre l'insuffisance des moyens budgétaires par des aggravations de leurs conditions de travail et d'emploi et ne tire pas au plan de la formation des maîtres, des contenus d'enseignement, des conceptions pédagogiques, les conséquences des exigences de qualification.

2 - REVALORISER NOTRE METIER

2.1 - LE METIER D'ENSEIGNANT EST DEVALORISE

Rémunération, carrière, conditions de travail et d'emploi, possibilités de formation ne sont pas à la hauteur de la qualification professionnelle de l'enseignant, de l'importance de la fonction qu'il exerce, des difficultés du métier lui-même. La dévalorisation atteint un niveau tel aujourd'hui que, malgré la formidable pression du chômage, elle rend difficile, voire impossible, le recrutement dans un certain nombre de disciplines.

2.2 - LE RAPPORT SCHWARTZ

Le rapport Schwartz jugeait l'an passé que le fleuron de l'appareil scolaire et universitaire français était son enseignement long du second degré. Paradoxalement, ceux qui assurent cet enseignement voient leurs revendications éludées ou repoussées, les promesses qu'on leur a faites ne se concrétisent pas, le changement se traduit trop souvent pour eux par l'absence d'améliorations, quand ce ne sont pas des détériorations ou la menace d'aggravations.

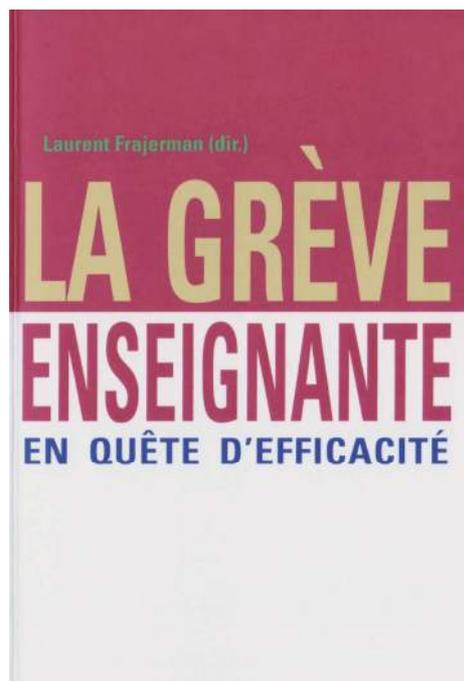
2.3 - UNE NECESSITE RECONNUE

Sans rappeler les conclusions de la Commission des finances sur la loi de finances pour 1981 (en faisaient partie entre autres : J.-P. Chevènement, M. Crépeau, L. Fabius, Ch. Fiterman, M. Rocard, A. Savary... et Ch. Pierret, rapporteur cette année), on peut citer une déclaration du président de la République : « Le statut des professeurs et des instituteurs sera effectivement revalorisé » ou encore la lettre de Savary aux enseignants : « Le gouvernement a un devoir majeur envers les enseignants, qui est de leur donner les moyens d'exercer leur métier dans des conditions matériellement et moralement satisfaisantes... »

Si l'action du S.n.e.s. a largement contribué à cette prise de



Son dernier message au colloque de l'Institut FSU et de l'IRHSES en novembre 2012



CFDT. Sa propre fédération, la FEN, ne s'y associe pas, imitée en cela par le SGEN-CFDT. Chose inouïe: le secrétaire général de la FEN, André Henry, par la voie des grands médias et dans le bulletin fédéral *L'Enseignement public*, que reçoivent tous les syndiqués, appelle ceux du SNES à ne pas faire la grève! Il négociait, paraît-il, l'admission de la FEN au ministère de la justice.

Le syndicalisme réformiste de la CFDT « vise à construire du progrès social par la négociation et l'engagement dans des compromis successifs⁷ ». Ainsi, elle déserte en 2003 le front syndical contre la réforme Fillon des retraites publiques, en marchandant sa signature contre une petite concession catégorielle. S'il l'accepte dans son principe, le syndicalisme réformiste condamne l'exploitation capitaliste du travail dans ses excès. Il se réclame de la collaboration de classe.

L'universalité de la revendication

L'action syndicale sous toutes ses formes soulève la question de l'appartenance à la communauté des hommes, c'est sa dimension anthropologique. Elle exprime le fait que « la révolte contre l'exclusion est incomparablement plus immense, infiniment plus universelle que l'action politique, tout comme l'homme est plus immense, plus universel que le citoyen, et que la vie humaine est plus immense, plus universelle que la vie politique⁸ ».

L'action contre la décision administrative d'expulser un enfant de son école parce que ses parents sont des sans-papiers, l'action syndicale pour des créations de postes dans l'enseignement, considérée sous ses effets humains, à savoir le recrutement de nouveaux jeunes professeurs et de meilleures conditions d'étude des élèves dans des classes allégées, sont en comparaison des actions de portée plus universellement humaines que les finasseries politiciennes pour imposer la rigueur salariale et budgétaire.

7. Résolution du congrès CFDT, juin 2010.

8. Marx K., « Argent », « État, Proletariat » in *Gloses critiques contre le Prussien Arnold Ruge*, 31 juillet 1844, *Œuvres*, p. 415 et suiv., Paris, Gallimard/La Pléiade.

La grève et la manifestation syndicale, par leur force d'expression et de proposition, leur corpus de critiques, leurs motivations éthiques et leur aspect festif, donnent du peuple une image plus fidèle que ses représentations institutionnelles. Le temps de la grève, le monde de l'enseignement et de la recherche prend la haute main sur la souveraineté des marchés et de leurs épigones politiques et journalistiques.

Conclusion : la grève, une pression d'ordre politique

Mais qu'en est-il de l'efficacité de la grève des enseignants, où siège-t-elle, lorsque les pouvoirs publics d'inspiration néolibérale, qu'ils soient de droite ou de gauche, lui opposent invariablement l'impératif budgétaire? Le conflit porte sur la condition professionnelle et le statut social des professeurs ainsi que sur l'état et les ambitions du service public d'enseignement. La grève et les manifestations en révèlent au grand jour la gravité, de sorte que la responsabilité des pouvoirs publics est engagée devant la nation. Là réside l'efficacité de la grève des enseignants. C'est dans le monde des opinions que la revendication se fraie son chemin.

Aussi le gouvernement s'efforce-t-il de la combattre sur ce terrain, soit qu'à droite il condamne l'action syndicale et raille son invisibilité⁹, soit qu'à gauche il déplore que pour les faibles salaires des enseignants français l'« argent manque¹⁰ », ajoutant que les déficits pullulent¹¹ pour faire moins.

Alors que la politique européenne est assujettie aux marchés financiers et aux dumpings fiscal et social, alors que la mise en « compétitivité » des systèmes sociaux abaisse le niveau de vie des populations pour accumuler le capital, la nécessité syndicale de la grève est une évidence des plus claires.

9. Déclaration de Nicolas Sarkozy, 5 juillet 2008.

10. Vincent Peillon sur BFM-TV, 16 septembre 2012.

11. Rapport de la Cour des comptes de septembre 2012.